

LES TERMES DE LA NOUVELLE ALLIANCE POUR L'AGRICULTURE BRETONNE :

pour un pacte agricole régional durable, économiquement, socialement équitable et respectueux de l'environnement

PRÉAMBULE

Le modèle agricole issu des années 50 est aujourd'hui dépassé par les enjeux à venir. Au niveau mondial, la population croît dans un espace limité. La conservation de zones protégées pour maintenir la biodiversité et les forêts vient encore restreindre ces limites. Il faut donc augmenter les rendements à l'échelle mondiale. Or, nous savons que les rendements sont déjà à leur maximum dans notre région et qu'ils ne tiennent qu'au prix de l'utilisation croissante d'intrants chimiques, pourtant eux aussi limités et nocifs pour l'environnement et notre santé. Nos modèles de production mais également de consommation demandent à être étudiés.

Ainsi, les exigences démographiques, économiques, sociales et environnementales du XXI^{ème} siècle nous dictent d'agir pour une métamorphose de notre agriculture. Notons que le modèle agricole « conventionnel », poussé à son paroxysme a de graves conséquences sur les agriculteurs : baisse de revenu, perte de confiance de la part de nos concitoyens, diminution du nombre d'emplois agricoles, perte d'attractivité du métier. Aussi, est-il primordial de métamorphoser l'agriculture sans le faire au détriment des agriculteurs bretons. La métamorphose doit se réaliser avec eux et pour eux, dans le cadre d'une nouvelle alliance entre agriculture et société. Cette alliance tiendra compte des aspirations des autres acteurs de la société, en particulier les acteurs économiques, et en premier lieu les consommateurs. L'alliance devra trouver sa place dans un contexte mondialisé.

Pour soutenir cette indispensable métamorphose, assignons simplement et pour commencer des objectifs accessibles à notre agriculture et à nos agriculteurs :

- L'agriculture bretonne ne doit pas se donner pour mission ni pour vocation de « nourrir la planète ». Visons plutôt la souveraineté alimentaire des territoires. C'est là un objectif à la fois plus réaliste et plus conforme aux enjeux alimentaires liés à l'augmentation de la population planétaire.
- Les agriculteurs ne doivent pas avoir à s'inquiéter en permanence des incertitudes et des soubresauts des cours des marchés mondiaux, de plus en plus soumis à la spéculation. Visons la diversification des mises en marché et le renforcement de la part du chiffre d'affaire en lien avec le territoire. Cet objectif permettra de stabiliser, voire de développer les re-

venus. Il permettra également de renforcer, en nombre et économiquement, les opérateurs non délocalisables de la transformation agroalimentaire et de la distribution alimentaire.

Les agriculteurs ne devront plus avoir à se justifier auprès de leurs concitoyens des choix de modes de production qui sont guidés par des intérêts autres que les leurs ni ici, ni dans le reste du monde (maximisation des intrants, importation massive de protéines, excès de reversement dans la nature d'azote et de phosphore). Dès la formation initiale, mais également dans le cadre de la formation continue, les agriculteurs doivent pouvoir acquérir les connaissances et savoir-faire issus de l'agroécologie soutenable. Dans ce sens, tout doit également être mis en œuvre pour favoriser l'accès aux techniques permettant la meilleure autonomie des fermes et la sortie de l'hyper spécialisation des fermes.

Les agriculteurs bretons ne doivent plus être condamnés à compenser indéfiniment la perte de la valeur ajoutée de leur production par une augmentation des volumes. Produire plus ne porte pas ses fruits mais consomme toujours plus de surfaces et d'intrants. L'installation de jeunes agriculteurs doit être rendue possible grâce à la préservation d'outils économiques transmissibles techniquement et financièrement. La pression foncière doit être diminuée par la non-contrainte des agriculteurs à « manger » leur voisin pour espérer survivre. Un phénomène qui survient dès que la seule perspective économique impose de produire toujours plus en réduisant au maximum le coût du travail humain.

Les agriculteurs bretons ne doivent pas avoir à devenir prioritairement des producteurs d'énergie et les surfaces « énergétiques » ne doivent en aucun cas concurrencer les surfaces alimentaires. La vocation spécifique de l'agriculture doit rester l'alimentation. Par contre, les exploitations agricoles peuvent devenir des modèles en matière de récupération et valorisation énergétique. Les actions dans ce sens doivent être encouragées et soutenues.

Il s'agit donc de revoir les modes de production actuels pour arriver à une métamorphose de notre agriculture. Il faut repenser et retrouver les fondamentaux de l'agriculture nourricière au niveau mondial et remettre directement les agriculteurs au cœur de la préoccupation agricole régionale.

Bien sûr, la Bretagne est la première région agricole française en volumes produits. Aujourd'hui, dans notre région, nous produisons 5 millions de tonnes de lait et nous en consommons 2 millions ; nous élevons 10 fois plus de porcs que nous en consommons.

Mais que masque ce vain trophée, toujours mis en avant, de notre agriculture ? C'est une toute autre réalité qui se dessine derrière cette apparence flatteuse :

- notre mode de production fait appel au double de la surface bretonne (SAU) pour subsister ! Ce qui la classe parmi les agricultures les moins productives à l'hectare. De plus, le dopage de notre production par des céréales et protéines importées, pèse au final sur les contribuables via les effets induits de ces apports extérieurs excédentaires sur notre environnement;
- dans les pays du Sud, les surfaces extérieures à notre territoire mobilisées pour en arriver à ces « records » de production, ont un coût social et sanitaire proprement insoutenables (substitution de production de protéines, souvent OGM, à une agriculture vivrière traditionnelle) ;

- La région subit une chute vertigineuse du nombre d'emplois des secteurs agricole et agroalimentaire due essentiellement à la recherche de volumes (25 % des exploitations disparaissent en moyenne tous les 7 ans, soit près de 15 000 emplois perdus ces 10 dernières années auxquels il faut ajouter 5 000 emplois dans l'IAA)
- la baisse du revenu des agriculteurs est constante : si en 2010, les agriculteurs ont vu leur revenu progresser, cette progression reste toute relative. En effet, il faut rappeler qu'en 2008 et 2009, le revenu agricole enregistré une baisse moyenne cumulée de 46%. Malgré sa progression, le revenu moyen 2010 reste de 11% inférieur à celui de 2007.
- le coût pour la société en terme de dépollution, ainsi que la dégradation de l'image de notre territoire en terme touristique, est difficilement surmontable ;
- Le conseil agricole, étroitement lié à la vente d'intrants, ne permet plus l'autonomie de décision et d'initiative des agriculteurs ;
- La menace de conséquences sanitaires sur la population agricole (agriculteurs et salariés agricoles) liées à l'utilisation intensive des pesticides grandit ;
- la montée de tensions sur les zones polluées, mettant en opposition les victimes des pollutions et les agriculteurs victimes du modèle en place favorisent l'émergence d'extrémismes de part et d'autre.
- Les intérêts collectifs (renouvellement constant des actifs agricoles, soutien de certains modes de développement) sont menacés par l'exacerbation de la pression foncière, due en partie à la contrainte du produire plus pour espérer retirer un revenu décent. Cette exacerbation complique l'intervention des pouvoirs publics dans les répartitions foncières.
- Les sols sont usés par des rotations trop simplifiées, des apports inexistantes de matières organiques ou sous des formes inadaptées, l'érosion massive liée aux places trop importantes des plantes sarclées (maïs) dans les sols. Les baisses de productivité à l'hectare ne pourront pas être compensées, même par des investissements considérables dans des voies de recherche réparatrices.

Il apparaît donc indispensable que la Région Bretagne mette toutes ses forces et l'intégralité de son budget agricole sur une agriculture durable, respectueuse de l'homme et de l'environnement, dans l'objectif d'une métamorphose.

Car heureusement, il est possible d'agir dans la sérénité, en redonnant à notre agriculture des objectifs réalistes : aider les agriculteurs à penser et à agir pour limiter la dépendance en protéines des exploitations ; favoriser la récupération énergétique ; stimuler les filières à plus forte valeur ajoutée et en particulier les filières « sans OGM » ; soutenir le conseil agricole indépendant de la vente d'intrants qui a fait ses preuves dans les domaines du bio et de l'agriculture durable ; aider l'émergence d'approches du sol basées sur les capacités de nos sols plutôt que sur des objectifs de rendements ; permettre la souveraineté alimentaire des territoires ; agir sur le partage foncier ; améliorer la reconnaissance des agriculteurs grâce au dialogue et à la médiation territoriale ; prendre en considération les risques du modèle actuel pour la santé des professionnels de l'agriculture.

Des compétences et des savoir-faire existent en Bretagne et au-delà ; il s'agit de les mobiliser aux côtés des agriculteurs et des élus. La mission d'appui au développement local (loi du 31 décembre 1984) des établissements de la formation agricole, peu mobilisée à ce jour, est un levier qui ne doit pas être négligé. Mais il faut aussi engager des programmes d'étude pour mesurer l'ampleur progressive et les limites que nous pourrions atteindre dans cette métamorphose. Par exemple, si l'impératif de la diminution du cheptel breton est devenu une évidence, il générera forcément des mutations économiques qu'il sera nécessaire d'anticiper pour ne pas en faire des points de faiblesse de la métamorphose. De même, il sera intéressant de se doter progressivement d'indicateurs mesurant l'efficacité d'une « agriculture écologique » soutenable. Enfin, la création d'un comité consultatif agricole permettra de créer un lieu de dialogue entre les différents acteurs du développement agricole et de suivi de la métamorphose engagée.

Le budget de la Région Bretagne consacré à l'agriculture demeure faible face aux nécessaires mutations évoquées dans ce préambule. Il importe néanmoins d'agir, et fortement, avec les moyens à disposition. C'est pourquoi, les aides émanant du Conseil Régional et destinées aux exploitants bretons doivent être désormais strictement éco-conditionnées, afin que nous construisions ensemble, et avec les agriculteurs, la nouvelle donne agroécologique.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
NOTRE AMBITION POUR UNE NOUVELLE ALLIANCE AGRICOLE BRETONNE.....	6
LES AGRICULTEURS, ACTEURS DE LA MÉTAMORPHOSE AU CŒUR D'UN NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ.....	8
I. Une agriculture et une alimentation à l'échelle du territoire.....	8
1 Pour des souverainetés alimentaires.....	8
2 Des outils pour les territoires.....	9
3 Les systèmes alimentaires locaux.....	12
II. L'autonomie de décision.....	14
III. La santé des agriculteurs.....	14
L'AGROÉCOLOGIE, BASE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR.....	16
I. Se donner les moyens de l'autonomie de décision.....	17
1 Accompagnement de l'agroécologie.....	17
2 Autonomie énergétique des exploitations.....	18
II. Préservation de la biodiversité.....	21
1 La biodiversité au sein de l'exploitation.....	21
2 La biodiversité dans les lycées :.....	22
3 La biodiversité à l'échelle du territoire.....	22
RECHERCHE, INNOVATION, FORMATION, INSTALLATION.....	24
I. La recherche, l'innovation et la diffusion.....	24
1 Soutien à la Recherche.....	24
2 Innovation dans les lycées agricoles.....	24
3 Diffusion des connaissances et le partage des résultats.....	25
1 Innovation dans les lycées agricoles.....	26
2 Diffusion des connaissances et le partage des résultats.....	26
CONCLUSION.....	28
ANNEXE 1.....	29
ANNEXE 2.....	30
ANNEXE 3.....	34
ANNEXE 4.....	37
ANNEXE 5.....	40
ANNEXE 6.....	45

NOTRE AMBITION POUR UNE NOUVELLE ALLIANCE AGRICOLE BRETONNE

Plus de 1400 participants aux réunions du Tro Breizh agricole, plus de 14 000 connections au site Internet dédié. Le succès de la consultation des bretons sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne montre clairement que la question interpelle. Première région agricole française et troisième européenne, le poids de l'agriculture dans l'économie régionale est considérable. Mais le modèle évolue, les exploitations s'agrandissent et les non agriculteurs acceptent de moins en moins les dégâts « collatéraux » d'une agriculture toujours plus intensive. Tous souhaitent repenser le modèle agricole, à commencer par la majorité du Conseil Régional.

***La question qui nous est aujourd'hui posée est :
voulons-nous garder une agriculture en Bretagne, et
si oui, laquelle ?***

Dans **notre programme électoral**, nous avons répondu que notre agriculture ne pouvait plus se contenter d'ambitions quantitatives, comme « nourrir la planète » ou même la France, mais qualitatives (**création de valeur ajoutée : AOC, bio, labels**), en nous appuyant sur des organismes ayant un savoir-faire. Il nous faut donc redéfinir ce que nous voulons produire, consommer en Bretagne et exporter. Il nous faut aussi mieux valoriser les démarches de qualité.

Nous nous sommes engagés auprès des Bretons pour **donner plus d'autonomie à nos agriculteurs** (énergétique, alimentaire dans les élevages avec le développement de l'herbager, des cultures fourragères et d'oléoprotéagineux, des systèmes économes en intrants) et **favoriser les débouchés locaux** et circuits courts, de préférence à l'échelle des Pays.

Notre objectif affiché était de **reterritorialiser l'agriculture** en ayant sans cesse à l'esprit la **souveraineté alimentaire**, la nôtre et celle des pays du Sud : diminuer notre dépendance des importations, empêcher la désertification des territoires ruraux et assurer des prix raisonnables pour le consommateur et le producteur avec une meilleure répartition des marges.

En effet, le consommateur est aussi un citoyen du territoire, prêt à s'impliquer comme l'ont démontré les Assises. Pour sceller la nouvelle alliance, **nous avons projeté de mettre en place un comité consultatif régional à l'agriculture** qui rassemblerait acteurs agricoles et économiques, associations de consommation et d'environnement et élus locaux.

La sauvegarde de l'agriculture sur notre territoire va au-delà de l'aspect économique et social. Il s'agit aussi de **préserver nos ressources naturelles**, sols, eau, biodiversité qui sont la base même de l'agriculture, ce qui induit d'autres pratiques et techniques agricoles, plus agronomiques. Elles permettront aussi de mieux respecter **la santé de l'environnement et des hommes**. De nouveaux objectifs comme l'adaptation climatique créeront tôt ou tard de nouveaux critères d'analyse (ex. le bilan carbone : 40% des émissions de GES bretonnes proviennent de l'agriculture).

L'agroécologie, condition de la métamorphose de l'agriculture bretonne

En effet, l'agroécologie considère tous les aspects du modèle agricole (économique, social, politique et environnemental) et leurs interconnexions, dans un objectif de souveraineté alimentaire. C'est pourquoi, le Conseil Régional pourra s'y référer pour **éco-conditionner** ses aides et les attribuer à des projets et acteurs qui répondent à nos objectifs. Parmi ceux-ci, **l'installation de nouveaux agriculteurs** est primordiale, ce qui demande un foncier de plus en plus difficile à acquérir. L'action de la Région dans ce secteur sera particulièrement observée.

La politique agricole de la Région est interdépendante d'autres domaines d'action du Conseil Régional. Les politiques d'aménagement du territoire, du transport, de la formation, de l'énergie, etc. devront donc se co-construire en prenant en compte les nouvelles orientations de la politique agricole régionale.

Le Conseil Régional a d'autant plus un rôle à jouer pour encourager un autre modèle agricole que l'agriculture intensive est largement soutenue par les politiques publiques nationale et européenne. Notre budget est peu élevé et se restreint d'année en année. Nous ne pouvons nous permettre de disperser nos soutiens financiers.

Le Conseil régional a la légitimité de sa compétence d'aménagement du territoire pour agir, d'autant plus que la recherche d'un territoire équilibré constitue une priorité politique de notre Majorité. Dans ce sens, des pactes agricoles et alimentaires territoriaux permettront de définir des ambitions partagées localement guidées par le dessein régional. Si nous le souhaitons, la Bretagne ne sera peut être plus dans quelques années la 1ère région française en volume de production agricole mais la région installant le plus de nouveaux producteurs labellisés. La Bretagne redonnera ainsi une image positive à son agriculture.

Bien entendu, **la métamorphose de notre agriculture ne se fera pas du jour au lendemain. Il ne s'agit pas d'une rupture mais d'une transition** à partir d'un système existant. **C'est pourquoi, nous proposons des outils concrets pour faire évoluer la politique agricole du Conseil régional.**

LES AGRICULTEURS, ACTEURS DE LA MÉTAMORPHOSE AU CŒUR D'UN NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ

I. Une agriculture et une alimentation à l'échelle du territoire

1 Pour des souverainetés alimentaires

Le passage d'une agriculture exportatrice à une agriculture re-territorialisée va nécessiter un certain nombre d'évolutions des mentalités. Il faut faire prendre conscience que, contrairement aux idées reçues, les excès du mode de production actuel, au lieu de nourrir plus d'humains, affament au final des populations, à commencer par les paysans dans le monde entier.

Comme affiché dans notre programme électoral, la puissance publique doit agir pour garder ses agriculteurs, en soutenant notamment leurs revenus, ce qui ne passe pas exclusivement par l'augmentation des recettes : la diminution des charges est aussi un levier. Notre objectif reste la lutte contre la désertification rurale et la diminution de notre dépendance à l'égard des importations.

Notre projet de territoire pour la Bretagne s'inscrit en interaction avec un monde globalisé. Nous devons donc être cohérents entre notre ambition territoriale pour la Bretagne et nos actions en lien avec les autres régions françaises, européennes et ailleurs dans le monde. Nos moyens sont limités mais nous avons une influence politique reconnue et partagée au sein des réseaux internationaux auxquels nous participons : CRPM, Réseau OGM-free,...

Ainsi, en encourageant collectivement à l'autonomie protéique de nos agricultures, nous influons sur la production de soja en Amérique Latine. En offrant des marchés aux agriculteurs bio bretons, telle la restauration collective, nous participons de la souveraineté alimentaire de la Bretagne. En refusant les OGM sur notre territoire et dans nos assiettes, nous donnons un signal aux multinationales, mais aussi aux régions avec lesquelles nous coopérons.

Proposition 1 : l'implication européenne

La Région s'engage fortement pour défendre **une politique agricole commune** qui prône une agriculture nombreuse et encourage une production de qualité en respectant l'environnement. Cette action en partenariat avec nos régions voisines et d'autres régions européennes doit garder pour objectif principal la défense d'une Europe auto-suffisante en alimentation et autonome dans son agriculture (baisse des importations d'intrants, de soja...). Les États membres doivent protéger et garder la main sur leurs ressources alimentaires et les Régions maîtriser la production agricole sur leurs territoires.

Dans ce cadre, nous pouvons **accentuer notre coopération entre régions**

de l'Ouest pour organiser notre autosuffisance protéique, le développement du bio et des Systèmes Fourragers Économiques en Intrants faisant partie des dispositifs d'autonomie alimentaire des élevages (*voir la proposition 11*).

Nous devons aussi continuer notre lobby auprès du gouvernement français pour exiger la régionalisation des aides PAC. Nos engagements auprès des Bretons contre les OGM sont très forts et doivent le rester. Concernant notre action au niveau européen, nous devons nous battre pour que les produits OGM importés, notamment le soja, soient étiquetés, ainsi que les produits alimentaires qui ont nécessité par des OGM. Nous devons également faire reconnaître l'impossible coexistence entre cultures bio et OGM.

Proposition 2 : l'implication internationale

Là encore, notre programme nous engage à faire reconnaître au niveau mondial, en coopération avec d'autres Régions du monde et États concernés, le droit de protéger les marchés agricoles et de sortir cette question du champs des négociations de l'OMC. Nous devons encourager l'émergence d'une véritable organisation mondiale de l'alimentation sous l'égide de l'ONU et de la FAO.

Proposition 3 : la solidarité internationale

Notre politique de coopération et de solidarité internationale doit s'inscrire dans un schéma « vertueux ». **Nous écoconditionnerons notre soutien au travers de critères écologiques et éthiques** : des projets agricoles visant l'autonomie des agriculteurs ou des productions respectueuses de l'environnement seront favorisés. Avec ABCIS, la Région s'est donnée pour mission l'information et l'accompagnement des porteurs de projets bretons de solidarité internationale : créer des synergies pour ne pas « assister » nos partenaires étrangers, mais les soutenir dans leurs projets constructifs et autonomes.

Au-delà des aides accordées à des organismes défendant un modèle agricole plus équitable et respectueux de l'environnement, notre majorité s'est engagée à faire en sorte que nos modes de production et de développement ne nuisent pas aux pays du Sud, surtout sur la question de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi, **la Région ne doit soutenir que les acteurs et projets économiques en accord avec nos valeurs de solidarité**. Nous devons inscrire notre action dans le cadre de la coopération décentralisée et non dans le cadre d'une colonisation des agricultures locales par un modèle productiviste dépassé.

Quelle mondialisation voulons-nous ? La réponse se trouve dans la cohérence de l'ensemble de nos politiques. La solidarité internationale ne peut venir réparer les choix que nous faisons ici, en Bretagne.

2 Des outils pour les territoires

Il nous faut recréer des systèmes alimentaires en cohérence et en lien avec le territoire, afin de nous défaire en partie de notre dépendance à d'autres territoires nationaux ou étrangers, et afin de stopper l'assujettissement de

certains pays à nos modes de production et de consommation.

L'objectif, décliné à travers l'autonomie, est bien de recréer du lien entre l'acte productif et le lieu d'accomplissement de cet acte et ainsi faire des exploitants agricoles les acteurs principaux de la souveraineté alimentaire de leur territoire.

Le territoire est un endroit où la démocratie peut s'exercer et les citoyens s'impliquer.

Le pacte que nous proposons ci-dessous est un cadre d'action pertinent pour impulser un projet de société à l'échelle des territoires. Il nécessite des actions complémentaires de médiation directe auprès des agriculteurs et s'appuiera sur le rôle des lycées agricoles au regard de leur mission d'animateur de territoire.

Proposition 4 : le PAAT, pacte agricole et alimentaire territorial (Annexe 1)

Un pacte agricole et alimentaire territorial ou PAAT sera signé entre la Région et un porteur de projet qui pourra être un Pays, une commission locale de l'eau (SAGE), ou mieux encore un syndicat mixte de SCOT. Il pourra se traduire par des bonifications apportées aux agriculteurs qui s'engagent dans un tel contrat territorial. Il permettra de donner à la fois du sens et de la visibilité à la nouvelle alliance impulsée par la Région. Le PAAT peut s'inscrire dans le droit à l'expérimentation et intégrer la mutualisation des aides PAC.

Ce pacte s'appuiera sur **un diagnostic de territoire**, notamment de l'organisation territoriale in situ de la filière agricole et alimentaire. Il s'agira, entre autres, de mesurer la situation alimentaire de chaque territoire au niveau régional, en terme d'exportations et d'importations de produits alimentaires.

Ce diagnostic sera complété par **une approche prospective du territoire**. Il aura pour objectif de mieux organiser les acteurs d'un territoire, de la production à la distribution en passant par la transformation. Il s'appuiera également sur des leviers favorisant la diversification de l'activité en milieu rural (transformation locale, filière bois, services touristiques...), et des dynamiques collectives entrepreneuriales ou associatives (groupements d'employeurs, CUMA, ateliers de transformation de produits régionaux, Service d'Aide en Élevage et Culture...).

A l'image de ce qui est fait sur le bassin versant de la Lieue de Grève dans le cadre du plan de lutte contre les marées vertes, ce travail prospectif aboutira à l'écriture collective d'**un projet stratégique agricole et de développement rural** qui présentera des objectifs de résultats avec une description des moyens mobilisés.

Estimation budgétaire: 1,5 M€ pour la bonification à 10% des actions territoriales

**Pacte Agricole et Alimentaire Territorial =
diagnostic + simulation prospective + projet stratégique agricole et
de développement rural**

Proposition 5 : le soutien au dialogue territorial (Annexe 2)

Comme l'ont démontré les débats des Assises agricoles, le monde rural est en crise : l'échange entre les différents acteurs est difficile. Mais il demeure indispensable à l'harmonie dans les campagnes et à l'amélioration de la vie sociale des agriculteurs. Il importe aujourd'hui de replacer les agriculteurs au cœur des réflexions sur les changements indispensables à amorcer et à mettre en place dans leur métier.

L'objectif est d'inviter les agriculteurs au dialogue sur leur territoire et de leur donner une place valorisante. La Région, par son implication dans le Réseau Rural Régional, devra impulser et soutenir les projets de médiation, de dialogue et d'échange entre acteurs du territoire : élus locaux, structures de formation agricole, en particulier les lycées agricoles publics, les groupements d'agriculteurs, associations de développement agricole... **Au-delà, l'avenir de l'agriculture bretonne doit être discuté par l'ensemble des Bretons qui souhaitent s'impliquer dans cette métamorphose. La libre expression animée sur les ressentis et conceptions de l'agriculture doit aboutir à l'élaboration de nouveaux rapports entre agriculteurs et non-agriculteurs.**

Estimation budgétaire : enveloppe de 40 000€ par projet de dialogue territorial par appel à projet

Proposition 6 : un rôle accru des lycées agricoles publics sur les territoires

Parmi les cinq missions confiées par le ministère de l'Agriculture aux lycées agricoles publics, se trouve celle de la présence territoriale. Reconnu comme un acteur du territoire, le lycée agricole doit devenir un animateur du territoire. C'est le cas par exemple quand les acteurs de l'innovation et de la recherche travaillent avec les lycées sur des expérimentations et leur vulgarisation auprès des agriculteurs du territoire ou encore quand une exploitation pédagogique d'un lycée organise des circuits courts de vente en proximité directe de l'établissement, ou quand ses produits sont distribués dans les cantines scolaires alentour.

Tout ceci montre la voie à suivre. Il s'agit pour nous de renforcer cette mission des lycées publics qui ont un rôle déterminant à jouer dans le cadre de la métamorphose de l'agriculture bretonne. A la fois lieux de mémoire et d'avenir, les lycées peuvent être à l'origine de projets fédérateurs lorsqu'ils deviennent un véritable lieu d'échanges reconnu à l'échelle de leur territoire : un lieu ressource, mais aussi un lieu de mise en réseau avec notamment des exploitations ou des organisations agricoles du secteur géographique concerné. C'est cette ambition qu'il nous faut concrétiser pour le partage indispensable d'une nouvelle culture agricole construite sur les critères de l'agroécologie, à travers des projets de territoires ou à travers l'expérimentation (*voir la proposition 20*). A partir de l'expérience quotidienne des agriculteurs, des chercheurs, des enseignants et des élèves, ces derniers deviendront ainsi des acteurs impliqués, dans leur éducation mais aussi sur leur territoire.

Pour réussir, cette approche ambitieuse et pragmatique nécessite des moyens d'animation au niveau des établissements. Comme il s'agit d'une mission des lycées publics identifiée par la DRAAF, nous proposons d'engager une négociation dans le cadre du PREA pour la

création de postes d'animateurs territoriaux hébergés dans les 10 lycées publics agricoles bretons sur la base d'un financement à part égale entre l'Etat et la Région.

Estimation budgétaire : 500 000 € annuel dont 250 000 € sur le budget des lycées de la Région

3 Les systèmes alimentaires locaux

De la production à la commercialisation en passant par la valorisation, il importe aujourd'hui de passer de la vision générique des filières (filière lait, filière porcs, etc.) à une vision plus globale et diversifiée à l'échelle du territoire. L'objectif est d'aider à la territorialisation du système alimentaire avec des exigences concernant le mode de production, la qualité des produits et les distances des circuits. Les soutiens régionaux aux unités de transformation et aux industries agroalimentaires doivent intégrer cette éco-conditionnalité.

Une attention particulière sera portée :

- à l'introduction des produits bio dans la restauration collective
- à l'utilisation de l'ensemble des ressources locales (conditions : sans OGM / bio)
- à la place des transformateurs et aux commerçants (juste dimension des structures)

Proposition 7 : la poursuite des actions en restauration collective

Le Conseil régional a engagé depuis plusieurs années une démarche d'introduction régulière de produits bio (ou en conversion) et locaux dans la restauration collective des lycées bretons. Depuis l'année dernière, le projet s'est ancré sur des lycées plus ciblés et répartis sur le territoire breton.

Cette démarche, animée par les réseaux de producteurs organisés au sein de la FRAB, a pour objectif de permettre de participer à l'amélioration des comportements alimentaires, stimuler les initiatives autour de l'équilibre alimentaire et renforcer la traçabilité des denrées. Elle est aussi un levier de valorisation de l'action des agents de la Région et d'évolution de leurs pratiques. Elle participe, de plus, à la valorisation des productions de qualité à l'échelle des territoires et à la juste reconnaissance du travail des producteurs impliqués dans cette démarche.

Enfin, la demande des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) peut stimuler l'offre et participer à la consolidation, voire au développement, d'une filière de production durable.

Cette action, outre la réponse à un objectif de santé pour les jeunes participe à développer sur les territoires un partenariat entre producteurs et responsables de la restauration collective. La valorisation des productions via les circuits courts permet de conforter les revenus des producteurs et encourage les conversions ou installations par une fiabilisation de la commande. D'ores et déjà, une quarantaine d'établissements sont impliqués dans la démarche au niveau de 10 pays bretons. La montée en charge de la demande permet tout

en structurant l'offre, d'envisager l'organisation de structures de transformation-conditionnement à l'échelle des territoires, à l'instar de ce qui se développe sur les Pays de Lorient ou de Pontivy ou avec BioEquité, avec la mise en place d'une légumerie pour approvisionner la restauration collective.

Proposition 8 : le développement des circuits courts

Les ménages consacrent en moyenne 14% de leur budget à l'alimentation. Le prix des produits est souvent le critère principal d'achat et les réseaux de transformation et de distribution pèsent lourdement sur les prix payés aux producteurs. Mais au final, les marges les plus importantes ne bénéficient ni au producteur, ni au consommateur : la marge commerciale des grands distributeurs est supérieure à 25% sur la partie alimentaire.

Les circuits courts permettent de réduire la dépendance des producteurs face aux intermédiaires et ainsi de rendre l'autonomie de commercialisation aux agriculteurs, qui retrouvent un revenu décent en vendant leurs produits à la juste valeur. Ils permettent également de créer du lien sur un territoire, en répondant à une demande croissante des consommateurs qui sont à la recherche de produits de proximité, de qualité et saisonniers. La qualité est ici un élément essentiel et le soutien aux circuits courts doit être indissociable d'un engagement de qualité (label bio, label rouge et non-OGM) et d'une production liée au sol. Certaines GMS s'approvisionnent localement, mais les critères retenus sont difficilement identifiables (calibrage des légumes, traitements...). La traçabilité ne saurait être un critère suffisant.

Il s'agit donc de territorialiser l'agriculture en s'appuyant sur les PAAT, à travers le triptyque circuit court / transformation (petites unités de transformation, laboratoire mobile...) / distribution (vente directe, derniers commerces de proximité). Le consommateur peut s'impliquer dans cette démarche par une sensibilisation d'une part à la vie agricole sur son territoire et d'autre part, à la qualité des produits et à leur traçabilité. Ainsi, le coût des produits pourra être relativisé. Les démarches collectives d'organisation de circuits courts seront aussi valorisées.

Mesures d'application

- ✓ Renforcement des aides régionales existantes pour la diversification, en différenciant démarches de qualité et démarches de diversification d'activité
- ✓ Soutien aux ateliers collectifs de transformation
- ✓ Soutien à l'accompagnement immatériel des producteurs vers la diversification (aide à la formation,...)
- ✓ Création d'un label « producteur de pays »
- ✓ Soutien aux événements reliant producteurs et consommateurs (ateliers de la cuisine,...)
- ✓ Soutien aux structures agricoles d'économie sociale et solidaire

II. L'autonomie de décision

L'agriculteur ne redeviendra autonome que s'il recouvre la capacité réelle de faire des choix, c'est-à-dire une autonomie de décision. Ses choix, à l'échelle de son exploitation, doivent être éclairés par un choix de société et un cadre de formation, initiale et continue, renouvelé. De même, s'il doit y avoir pacte individuel éco-conditionné entre la collectivité et l'agriculteur, celui-ci ne peut exister que dans le cadre préalable d'un contrat collectif à l'échelle du territoire tel que le PAAT.

L'accompagnement doit permettre à l'agriculteur d'être plus autonome :

- pour la préparation et l'accompagnement de l'installation par des dispositifs spécifiques
- pour le financement de l'installation par un accès facilité à des financements bancaires, une aide aux investissements (matériels, adhésion aux CUMA...)
- pour le montage des dossiers
- pour l'accession au foncier, notamment grâce à des dispositifs de portage pour les personnes les plus en difficulté

Proposition 9 : une révision du soutien aux structures indépendantes de développement agricole

L'aide au fonctionnement des structures associatives de développement agricole indépendantes est plafonnée depuis 2004 à un montant de 40 000 €. Or, ces structures font face à une crise budgétaire importante ; le fonctionnement spécifique par appels à projet ne permet pas d'imputer le coût salarial...

Estimation budgétaire : relèvement du plafond de l'aide au fonctionnement à 60 000 €

III. La santé des agriculteurs

Le lien entre exposition aux pesticides et certaines maladies graves est de plus en plus reconnu et mis en évidence. Le Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 a pour objectif transversal de réduire les risques à la source, et plus particulièrement, il souhaite encourager et accompagner le développement du bio. Dans son avis sur le PRSE2, le Conseil Régional précise que « l'impact des expositions professionnelles aux produits phytosanitaires doit faire l'objet d'une attention particulière au regard de l'importance du secteur agricole en Bretagne. ». D'autre part, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air voté en 2009 vise prioritairement la réduction des émissions de produits phytosanitaires.

« Concrètement, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en Bretagne passe par le développement d'agricultures durables, réduisant au maximum le recours aux d'intrants chimiques ».

L'ensemble des dispositifs régionaux concourt à la réduction de l'utilisation des pesticides et donc à la protection de la santé des agriculteurs, de leurs concitoyens et de l'environnement. De plus, ces démarches revalorisent l'image du métier d'agriculteur dans le monde rural.

Proposition 10 : l'aide aux pratiques alternatives

Parmi les aides régionales, la diminution du soutien accordé aux diagnostics de pulvérisateurs et aux aménagements des sites phytosanitaires est positive. Cependant, les investissements pour la lutte contre les pollutions phytosanitaires ponctuelles sont de l'ordre du respect de la réglementation par les agriculteurs. La Région devra mettre fin aux soutiens apportés à ce niveau et devra plutôt préconiser la suppression des produits chimiques reconnus dangereux pour la santé et l'environnement.

Ainsi, le budget régional consacré à la lutte contre les pollutions phytosanitaires doit être dorénavant intégralement utilisé au développement de techniques alternatives (désherbage mécanique, lutte intégrée et agroforesterie...). La Région pourra par ailleurs encourager la sensibilisation à la toxicité des produits et à leurs alternatives.

L'AGROÉCOLOGIE, BASE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR

Le terme « **agroécologie** » a deux sens : au sens étroit du terme, elle est l'application de principes et de concepts écologiques à l'agriculture. Au sens large, **c'est une approche globale de l'activité agricole, qui étendue aux enjeux territoriaux, porte en elle les bases de la « nouvelle alliance »** : les activités à promouvoir couvrent toutes les activités du monde rural et pas seulement l'agriculture ; la société est en « équilibre » (nature, relations sociales), pratique l'autonomie de gestion et de contrôle, minimise les externalités négatives, valorise les circuits courts, utilise les savoirs locaux, pratique la recherche-action participative, les systèmes participatifs de garantie, accorde une vraie place aux femmes... et son objectif agricole est la souveraineté alimentaire !

Il s'agit d'une agriculture non plus intensive en produits chimiques et en énergie, mais intensive dans ses capacités à valoriser l'ensemble des ressources naturelles des écosystèmes, sans en altérer leur renouvellement. Une agriculture basée non plus sur une artificialisation des milieux, mais sur leurs capacités naturelles à favoriser la production, en particulier des aliments diversifiés, intégrés dans un territoire.

Pour la Région, il est important de se référencer à des valeurs sûres et éprouvées de l'agroécologie, qui ne soient pas en lien avec des groupes d'influence, et surtout pas en lien avec la vente d'intrants aux agriculteurs.

La transition agroécologique est une démarche complexe : il ne suffit pas de passer d'un système conventionnel à un système bio, mais de s'inscrire dans une évolution progressive des pratiques vers plus d'écologie ! Le programme de la majorité a pour objectif d'accroître l'autonomie des exploitations, et de poursuivre le développement de l'agriculture biologique grâce à l'installation de 1000 nouvelles fermes bio d'ici la fin du mandat. Aujourd'hui, l'agriculture biologique en Bretagne représente seulement 3,4% des fermes bretonnes et 2,4% de la SAU régionale, et la progression des conversions ralentit sérieusement. Des mesures fortes sont donc nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Plusieurs techniques et plusieurs référentiels agricoles se réclament aujourd'hui de l'agroécologie

Il y a bien sûr la bio, dont les principes et l'inscription dans l'agroécologie ne sont plus discutés, même si une attention reste à porter sur le maintien de la cohérence des cahiers des charges qui ont eu tendance à se relâcher au cours des dernières années.

Il y a l'agriculture dite « durable » issue initialement du travail d'agriculteurs bretons des Côtes-d'Armor regroupés au sein du CEDAPA. Sa mise en pratique dans le respect de la MAE SFEI (Systèmes Fourragers Économiques en Intrants) est en général reconnue comme en adéquation avec les principes de l'agroécologie, mais se limite à l'élevage bovin. D'autres cahiers des charges ont été élaborés pour les grandes cultures ou pour le porc élevé sur paille, mais ils restent de portée moins générale.

Les TCS (Techniques Culturelles Simplifiées) portées par le réseau BASE se réclament

également de l'agroécologie et mettent en œuvre certaines pratiques (couverts végétaux, non bouleversement des horizons des sols, lutte contre l'érosion) parfaitement compatibles avec l'agroécologie. D'autres pratiques inhérentes aux TCS, comme la destruction chimique des couverts végétaux, méritent encore d'être revues.

L'AEI (Agriculture Ecologiquement Intensive), apparue récemment et déjà très en vogue sur le terrain médiatique, portée par la coopérative TERRENA et le réseau FARRE, propose des théories issues de recherches sérieuses dans le domaine de l'agroécologie ; il faut là raisonnablement attendre de connaître les pratiques concrètes qui en découleront pour mesurer le lien ou l'écart avec les promesses de l'agroécologie. Le risque de voir l'agriculture écologiquement intensive prendre le relais de l'agriculture raisonnée.

L'agriculture HVE (Haute Valeur Environnementale) a été lancée par l'État à l'issue du Grenelle de l'environnement et se veut aussi porteuse d'un modèle sinon agroécologique, au moins plus respectueux de l'environnement. Les pratiques concrètes qui en découlent ne sont là non plus pas encore très précises.

Les systèmes agro-forestiers, moins médiatisés, émergent au grand jour, avec des premiers résultats, issus de pratiques sur plusieurs dizaines d'années, de nature à mériter toute l'attention des collectivités et des pouvoirs publics. .

Il est notamment possible et même souhaitable de s'appuyer sur l'agroécologie telle qu'elle est définie par un de ses éminents spécialistes, Marc DUFUMIER, Professeur à Agro Paris Tech. (*Annexe 6*)

Nous pourrions résumer ses fondamentaux comme suit.

Ce que l'on recherche :

- Production de calories alimentaires : que pas un rayon du soleil ne tombe à terre mais sur des feuilles qui ont des échanges gazeux avec l'air (photosynthèse).
- Production de protéines végétales : chercher l'azote « local » dans l'air (légumineuses)
- Associer agriculture et élevage (circuit court entre carbone et azote)
- Le recyclage des éléments minéraux
- Moindre dépendance à l'égard des carburants fossiles

Il faut se garder des fausses solutions :

- Extension des surfaces cultivées et déforestation
- La recherche génétique : haut potentiel de rendement photosynthétique à l'hectare qui conduit systématiquement à plus d'artificialisation des milieux
- La priorité aux économies d'échelle qui conduit à des produits standards sans prise en compte des coûts environnementaux)
- Spécialisation exagérée avec simplification (et fragilisation) extrême des écosystèmes
- Dissociation agriculture et élevage (Carbone et Azote)
- Perte de biodiversité (culturelle et spontanée)
- Déséquilibres écologiques : espèces invasives
- Moindre couverture des sols par la biomasse
- Érosion et salinisation des sols
- Pollution des eaux, de l'air, des sols et des aliments
- Coûts accrus en transport, effet de serre, etc.

I. Se donner les moyens de l'autonomie de décision

1 Accompagnement de l'agroécologie

Lors d'une installation, les changements de système de production vers

l'agriculture biologique ou vers des systèmes plus autonomes, telle l'agriculture durable définie par le Réseau Agriculture Durable - RAD ou l'agriculture sous signe officiel de qualité, sont porteurs de risques pour les agriculteurs qui ne s'y seraient pas préparés.

Il s'agit de permettre aux agriculteurs qui envisagent de changer de système, sur leur ferme ou lors d'une reprise d'exploitation, de réfléchir puis de faciliter et enfin de pérenniser ce changement, à travers la création de pépinières d'exploitations, de simulations d'évolution technique, ou encore d'accompagnement lors des premières années de transition.

Dans notre programme, nous proposons d'encourager l'accès à des diagnostics et simulations technico-économiques. Voici plusieurs dispositifs avec leurs implications budgétaires qui permettront d'encourager et d'accompagner les conversions et les changements de systèmes de production vers des pratiques respectueuses de l'environnement, pour une plus grande autonomie des exploitations.

Proposition 11 : le Pass'bio et le Pass'durable (Annexe 3)

Le Pass'bio est un diagnostic avec simulation technico-économique sur 5 ans et d'un accompagnement sur 3 ans à raison de 2 jours/an. Il concerne les agriculteurs s'engageant dans une installation ou une conversion en agriculture biologique ou durable, sans OGM et respectant le cahier des charges de l'agriculture durable ou d'un signe officiel de qualité.

En intégrant un Pass'durable, l'objectif est aussi de favoriser l'autonomie en protéines végétales afin de rendre les agriculteurs moins dépendants de l'achat de protéines et de sécuriser leurs revenus.

Les bénéficiaires seront, soit l'agriculteur, soit directement la structure accompagnatrice. **Quel que soit le mode d'attribution choisi, la structure accompagnatrice devra être agréée et reconnue comme non intéressée par la vente ou par l'achat de produits aux exploitations accompagnées.**

Estimation budgétaire : le montant versé par la Région serait fixé à 30% du coût total, en complément d'autres subventions (Agence de l'Eau, Conseils généraux...), l'agriculteur s'investissant financièrement dans son projet à hauteur de 20%. Une enveloppe annuelle maximale de 1,5 M€ est nécessaire pour l'accompagnement des 1000 nouvelles fermes bio en Bretagne et pour les 900 fermes bénéficiant de la MAE SFEI chaque année.

2 Autonomie énergétique des exploitations

L'agriculture est en elle même une transformation de l'énergie offerte par la nature (solaire, bois, eau...). Les exploitations ont des besoins en énergie auxquelles elles peuvent en partie répondre par le biais de ressources locales. Il s'agit d'optimiser au mieux l'énergie

« La finalité de l'agriculture doit impérativement rester la production alimentaire. »

(programme électoral 2010)

captable et de proximité sans encourager l'utilisation des terres agricoles pour de la production massive d'énergie.

Proposition 12 : des actions sur les économies d'énergie

L'objectif est d'encourager la maîtrise de la consommation ou la récupération énergétique.

Le soutien de la Région aux diagnostics globaux de performance énergétique des exploitations est à poursuivre, de même que le soutien aux investissements matériels en économie d'énergie notamment dans les serres et les exploitations laitières.

Il s'agirait en plus de conditionner les aides régionales à une réduction de la consommation énergétique à l'hectare ou par UTH à l'échelle de l'exploitation. Pour cela, des bilans énergétiques pourraient être exigés et des plans de réduction de la consommation énergétique des exploitations demandés.

A titre d'exemple, on peut noter la surconsommation énergétique des exploitations laitières au moment de la traite qui peut être aisément résolue par l'installation de pré-refroidisseurs et de récupérateurs de chaleur. L'équipement des **15 000 exploitations bretonnes** permettrait une économie électrique journalière de **250 MWh**, particulièrement intéressante en période de pointe avec une puissance appelée en pointe de 40 MW. La Région poursuivra sa participation dans le programme Eco-énergie lait en partenariat avec l'Ademe, à hauteur de 40% du coût HT.

Proposition 13 : la production locale d'énergie

Sur ce thème, nous devons être très vigilants, afin d'éviter certaines dérives comme la culture intensive de céréales alimentaires dédiées à la production d'énergie, l'utilisation exclusive de terres agricoles pour produire du biocarburant ou du biogaz... La production d'énergie ne doit pas non plus être caution à poursuivre certains comportements déviants, comme par exemple la production excessive d'effluents, devenus des déchets d'exploitation pour produire du biogaz.

Ainsi, le Conseil régional éco-conditionnera ses aides dans le domaine agricole à une production énergétique sur site ne dépassant pas 20% du chiffre d'affaire de l'exploitation agricole¹.

Ayant établi ce postulat, il nous faut distinguer la technologie et son utilisation. Certaines, bien maîtrisées ont un impact positif sur l'autonomie de l'exploitation agricole en lien avec son territoire :

- **la méthanisation collective et territoriale à petite ou moyenne échelle**, avec un digesteur alimenté par les déchets de la ferme, ou ceux

¹ A titre privé, l'agriculteur pourra bien sûr être engagé dans d'autres projets de production d'énergies renouvelables en milieu rural. Il importe cependant que les aides au titre de la politique agricole de la Région soient fléchées vers des exploitations ayant conservé une activité agricole principale.

de la collectivité ;

- **la récupération des biogaz sur les fumières ;**
- **le petit éolien ;**
- **le photovoltaïque sur les surfaces non cultivables** et en particulier les toits des bâtiments agricoles
- **le solaire thermique**, utilisé par exemple pour le séchage de fourrages
- **les chaufferies bois** avec un approvisionnement maîtrisé, sur site ou à proximité : dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne, la Région soutient l'installation de chaufferies-bois en zone rurale relevant d'activités agricoles avec auto-approvisionnement de 50% minimum mais l'aide concerne encore principalement les lieux de vie ;
- **la biomasse entretenue** dans des zones non cultivables ou paissables ou en interculture, peut être transformée en biocarburant ou substrat énergétique utilisable localement (les nouvelles normes en ce domaine peuvent cependant freiner cette initiative d'autonomie).

L'énergie ainsi produite peut être consommée sur place et l'excès envoyé dans un réseau local, dans le cadre de boucles énergétiques par exemple.

Certaines initiatives individuelles méritent d'être approfondies et généralisées. La Région centre principalement son soutien financier sur les économies d'énergies dans les exploitations agricoles. Étant donnée l'importance de l'enjeu énergétique de la Bretagne et le nombre d'exploitations agricoles sur la Région, il est nécessaire d'appuyer les initiatives de production d'énergie par les exploitations agricoles, et ce d'autant plus qu'elles s'inscriront dans un projet de territoire.

Proposition 14 : une aide aux investissements matériels

La Région financerait des investissements matériels, dont la rénovation/adaptation des bâtiments, pour les agriculteurs hors cadre familial, s'engageant dans une reconversion à l'agriculture durable de l'exploitation transmise.

II. Préservation de la biodiversité

1 La biodiversité au sein de l'exploitation

La Bretagne a un défaut d'image lié au manque de qualité de ses produits agricoles. En effet, les démarches de qualité comme les AOC sont rares sur notre territoire et notre Région ne met pas suffisamment en avant ses atouts, comme les races menacées.

Cependant, le Conseil Régional de Bretagne a entrepris dans les années précédentes un travail important d'organisation de filières sans organismes génétiquement modifiés, travail qui a aujourd'hui besoin de perspectives. Car le refus des OGM est un principe intangible qui doit être élargi à toute la filière agricole bretonne.

Proposition 15 : valorisation des produits locaux de qualité et poursuite du combat contre les OGM

Une politique ambitieuse de valorisation des produits régionaux de qualité est devenue indispensable. Concernant la lutte contre les OGM, il s'agit notamment de protéger les agriculteurs des distorsions de concurrence et de réaffirmer l'engagement de la Région Bretagne de ne pas accepter d'OGM sur son territoire, même dans le cadre de recherches scientifiques en milieu confiné, ou dans la restauration collective.

Mesures d'application

- ✓ Conditionnement de toutes les aides régionales agricoles à un engagement écrit de non utilisation d'OGM
- ✓ Appui aux démarches locales pour la création de nouvelles appellations d'origine
- ✓ Sensibilisation des consommateurs par une campagne de communication sur les productions de qualité en Bretagne et sur les races menacées
- ✓ Actualisation du site présentant les produits animaux nourris sans OGM (dernière actualisation : 2009) et édition sous forme de livret papier.
- ✓ Renforcement des aides régionales existantes pour les signes d'identification de la qualité et de l'origine, les démarches de certification et les systèmes alternatifs de production, ces aides devant être conditionnées à l'intégration des projets dans une démarche de territoire.
- ✓ Revalorisation et promotion de la MAE sur la protection des races locales
- ✓ Attribution de la marque Bretagne : elle ne pourra pas être associée à des produits bretons sans qu'ils ne soient garantis sans OGM

2 La biodiversité dans les lycées :

Les lycées d'enseignement général bénéficient d'espaces naturels qui peuvent participer à la protection de la biodiversité (environ 400 ha).

Proposition 16 : l'utilisation et la valorisation des espaces naturels des lycées

Une gestion différenciée sans recours aux phytosanitaires sera développée sur l'ensemble de ces espaces, comme le préconise déjà l'éco-référenciel des lycées. 20% de ces espaces pourraient être affectés à du maraîchage biologique. L'implantation de ruches viendrait renforcer cette richesse sur site.

3 La biodiversité à l'échelle du territoire

Des dispositifs agricoles peuvent participer à la protection de la nature et des êtres humains dans le cadre de projets territoriaux.

Propositions 17 : un programme Breizh Bocage étendu à une véritable gestion de la forêt paysanne

Ce programme permet, à l'échelle d'un bassin versant, d'établir un schéma d'aménagement bocager et paysager. Il présente plusieurs intérêts environnementaux : qualité et gestion quantitative de l'eau, biodiversité, paysages, érosion, énergie...

Concrètement, il s'agit d'un dispositif volontaire, organisé en 3 volets, dans lequel les agriculteurs ou propriétaires s'engagent pour 5 ans. **Si les programmes s'avèrent intéressants et efficaces à l'échelle des bassins versants déjà engagés, il serait intéressant de prolonger le suivi du dispositif par une formation sur l'entretien des haies à long terme pour les acteurs intéressés.**

Proposition 18 : un plan régional de la qualité des sols

Le sol, qui est pourtant un des piliers de l'agriculture, n'en demeure pas moins le parent pauvre, comme en témoignent les difficiles négociations au niveau européen. Dans *Notre projet pour la Bretagne* nous annonçons la réalisation d'un Plan régional de la qualité des sols, en ces termes : « *Il faudra avant toute chose réaliser une cartographie des sols en Bretagne, [...] de façon à identifier les sols pollués et à mettre un plan d'actions adapté. Puis évaluer la possibilité pour les agriculteurs de recourir à une approche de connaissance de leur sol non basée sur des objectifs de rendements uniquement, mais plutôt sur les capacités réelles de leurs sols [...]* ».

Dans le cadre d'un plan régional à construire ensemble, il nous faudra imaginer puis mettre en place des dispositifs permettant de rétablir ou d'améliorer la fertilité du sol, et de le nourrir pour mieux nourrir la plante.

En premier lieu, il importe de réaliser une cartographie des sols et de rendre automatique la cartographie Herody (*Annexe 4*) sur les zones sensibles. Il s'agit d'un diagnostic global du sol qui vise, grâce à l'observation du terrain et des analyses spécifiques, à comprendre son fonctionnement et ainsi à adapter les techniques culturales à ses spécificités.

RECHERCHE, INNOVATION, FORMATION, INSTALLATION

I. La recherche, l'innovation et la diffusion

1 Soutien à la Recherche

Comme nous l'avons déjà évoqué, la richesse de notre région se base sur des ressources naturelles méconnues comme le sol, l'eau ou une biodiversité locale (comme l'abeille noire sur Ouessant, la vache pie noire bretonne...). Du fait de cette méconnaissance et d'une vision à court terme de l'économie agricole, ces ressources sont souvent sur-exploitées, polluées ou pire encore détruites...

Proposition 19 : des thèmes de recherche appropriés

Le Conseil Régional doit donc particulièrement centrer son soutien à la recherche sur la connaissance et la gestion du patrimoine breton dans un cadre agricole. **Des appels à projets en ce sens pourraient être lancés en partenariat avec la DRAAF, sur les thèmes suivants :**

- connaissance des sols : le sol est LE support de l'agriculture et sa connaissance est un point fondamental de toute modification de pratiques
- inventaire de la biodiversité
- techniques agronomiques, agroforesterie, agroécologie (semis direct, couvert végétal permanent avec la création d'un outil indépendant permettant d'évaluer son efficacité...)
- autonomie des exploitations, en particulier protéique
- études plus globales à l'échelle de la Bretagne. Par exemple : quelles seraient les conséquences pour la Bretagne d'une diminution de son cheptel ou d'une diminution de la consommation de produits carnés ?

2 Innovation dans les lycées agricoles

Comme le préconisait notre programme électoral, le rôle des lycées publics a besoin d'une véritable reconnaissance par le milieu de l'innovation et de la recherche, en particulier dans le domaine de l'autonomie mais aussi celui de l'agroécologie.

La Région pourrait ainsi profiter des exploitations des lycées agricoles bretons pour expérimenter sur site certaines techniques durables et novatrices, et pourquoi pas, permettre à des chercheurs de travailler en partenariat avec ces exploitations pédagogiques. L'implication des élèves permettra à ceux-ci de s'approprier les techniques innovantes et efficaces mais aussi de s'ouvrir à

l'expérimentation.

Proposition 20 : une plateforme d'innovation en lycée public

Il s'agit ici d'un prolongement naturel qui doit permettre de conforter l'excellence de la pédagogie des lycées publics qui s'appuie sur le socle de l'autonomie. A l'instar de ce qui se fait déjà en Pays-de-la-Loire, cette plateforme d'innovation bretonne sur le thème de l'autonomie réunira des acteurs du territoire, de l'économie, de l'enseignement et/ou de la recherche autour de cette thématique. Elle mutualisera des moyens et des ressources. Elle sera aussi un lieu d'incubation, d'expérimentation et de réalisation de projets. Elle développera une offre de services et de compétences accessibles aux professionnels.

Estimation budgétaire et financement :

- budget lycées : 1 M€ mutualisé sur l'enveloppe PPI des 10 lycées publics bretons et ce sur 3 ans
- budget agricole : un financement à la hauteur de l'aide accordée aux stations expérimentales classiques
- budget recherche/innovation : financement de 100 k€ pris sur les 8 M€ actuels versés aux secteurs agricoles et agroalimentaire

Les financements recherche/innovation dans le domaine agricole répondront désormais à des appels à projets régionaux.

3 Diffusion des connaissances et le partage des résultats

Proposition 21 : l'utilisation des réseaux

Les agriculteurs, à moins d'une motivation personnelle, sont rarement au fait des tout derniers savoirs et le manque de connaissances et/ou de moyens ne les encourage pas à adopter de nouvelles pratiques. Il est donc important de diffuser largement les résultats concrets et immédiatement applicables. Les moyens de communication sur lesquels s'appuyer sont nombreux mais certains sont plus adaptés au milieu agricole comme les réseaux (CUMA, Coopératives...).

1 Innovation dans les lycées agricoles

Comme le préconisait notre programme électoral, le rôle des lycées publics a besoin d'une véritable reconnaissance par le milieu de l'innovation et de la recherche, en particulier dans le domaine de l'autonomie mais aussi celui de l'agroécologie.

La Région pourrait ainsi profiter des exploitations des lycées agricoles bretons pour expérimenter sur site certaines techniques durables et novatrices, et pourquoi pas, permettre à des chercheurs de travailler en partenariat avec ces exploitations pédagogiques. L'implication des élèves permettra à ceux-ci de s'approprier les techniques innovantes et efficaces mais aussi de s'ouvrir à l'expérimentation.

Proposition 20 : une plateforme d'innovation en lycée public

Il s'agit ici d'un prolongement naturel qui doit permettre de conforter l'excellence de la pédagogie des lycées publics qui s'appuie sur le socle de l'autonomie. A l'instar de ce qui se fait déjà en Pays-de-la-Loire, cette plateforme d'innovation bretonne sur le thème de l'autonomie réunira des acteurs du territoire, de l'économie, de l'enseignement et/ou de la recherche autour de cette thématique. Elle mutualisera des moyens et des ressources. Elle sera aussi un lieu d'incubation, d'expérimentation et de réalisation de projets. Elle développera une offre de services et de compétences accessibles aux professionnels.

Estimation budgétaire et financement :

- budget lycées : 1 M€ mutualisé sur l'enveloppe PPI des 10 lycées publics bretons et ce sur 3 ans
- budget agricole : un financement à la hauteur de l'aide accordée aux stations expérimentales classiques
- budget recherche/innovation : financement de 100 k€ pris sur les 8 M€ actuels versés aux secteurs agricoles et agroalimentaire

Les financements recherche/innovation dans le domaine agricole répondront désormais à des appels à projets régionaux.

2 Diffusion des connaissances et le partage des résultats

Proposition 21 : l'utilisation des réseaux

Les agriculteurs, à moins d'une motivation personnelle, sont rarement au fait des tout derniers savoirs et le manque de connaissances et/ou de moyens ne les encourage pas à adopter de nouvelles pratiques. Il est donc important de diffuser largement les résultats concrets et immédiatement applicables. Les moyens de communication sur lesquels s'appuyer sont nombreux mais certains sont plus adaptés au milieu agricole comme les réseaux (CUMA, Coopératives...).

CONCLUSION

Le groupe Bretagne Écologie a activement participé aux réunions de concertation organisées dans le cadre de la Nouvelle Alliance entre l'agriculture bretonne et son territoire. Ce document vient compléter cette implication en déclinant des propositions concrètes, opérationnelles et budgétées.

Le groupe Bretagne Écologie s'inscrit dans une démarche de collaboration active au sein de la Majorité. Il souhaite vivement que ses propositions seront retenues dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Il s'impliquera pleinement dans la mise en œuvre de cette politique, comme il l'a fait dans le cadre de ces propositions.

D'ici l'adoption de cette politique, les élus du groupe Bretagne Écologie se tiennent à disposition du Vice-Président à l'agriculture et à l'agroalimentaire pour apporter les compléments nécessaires. Les annexes qui suivent s'inscrivent d'ailleurs dans ce sens.

ANNEXE 1

Le pacte agricole et alimentaire territorial :

- **Mieux cibler les mesures agro-environnementales pour répondre aux objectifs du développement durable.** Dans un double souci de lisibilité et de recherche d'efficacité, il est indispensable sur un territoire de déterminer les enjeux, de définir et de hiérarchiser des objectifs précis, puis d'identifier un nombre limité de mesures agro-environnementales adaptées et de prévoir lesquelles devront être obligatoirement mises en œuvre. Ceci impose, en contre partie, que soient prévues des incitations financières suffisamment motivantes.
- **Favoriser une définition territoriale de la qualité.** Les modes de production qui garantissent aux consommateurs une offre marquée par la qualité environnementales des territoires seraient à encourager de façon privilégiée.
- **Prévoir une animation adaptée à l'insertion des projets individuels dans un projet de territoire.** Des moyens sont à prévoir au niveau des territoires pour élaborer des projets associant les différents acteurs ruraux dans une logique de négociation. L'émergence d'enjeux locaux clairement identifiés suppose de concilier les attentes, souvent diverses, des différents partenaires.
- **Réaliser un véritable diagnostic d'exploitation et mettre en place un accompagnement du projet.** Pour aider à la réalisation d'un diagnostic préalable à la mutation des exploitations dans une perspective de développement durable, il convient de fournir aux « diagnostiqueurs » des outils méthodologiques de nature prospective, leur permettant de nouer des liens entre exploitation et territoire, entre environnement et économie. Il faut aussi accompagner les exploitants en fonction des conséquences des mesures choisies sur leurs pratiques.
- **Envisager un meilleur ciblage des bénéficiaires pour répondre aux objectifs de réorientation et de rééquilibrage entre types d'exploitations, de productions, de territoire.** Les aides pourraient être différenciées selon les types de production. Des plafonnements différenciés en fonction des objectifs locaux et de la dimension économiques des exploitations pourraient être envisagés.
- **Amplifier les marges d'action sur l'emploi rural en soutenant :**
 - * les groupements d'employeurs qui permettent de conforter ou de créer des emplois en milieu rural et d'améliorer la « *vivabilité* » des exploitations agricoles donc de faciliter leur reprise et donc de renforcer la durabilité de l'agriculture.
 - * l'entrepreneuriat rural avec l'élargissement de l'activité agricole à une variété de métiers ruraux (diversification, transformation, services touristiques, d'entretien de l'espace, services aux personnes, etc.).

ANNEXE 2

La médiation territoriale : Organiser de réels échanges pour aider au

1/ Les enjeux

En commençant par une citation d'un responsable de la DDTM 35 lors d'une réunion de la CLE du futur SAGE du Couesnon : « *On en est rendu à ce que les services [de l'état] demandent à ce qu'il y ait davantage de concertation, alors que les responsables d'associations [de protection de l'environnement] demandent plus de règlement et plus de contrôles.* »

Cette intervention met assez bien en lumière les difficultés qu'il y a aujourd'hui à faire changer les comportements. Quand les règles sont mal ou pas du tout acceptées, il est illusoire de penser que le seul renforcement des contrôles et des sanctions (même renforcés par différentes mesures d'aides) suffira à faire changer les pratiques. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut relâcher ces règles. Cela ne veut pas dire non plus que les conditions sont réunies partout et tout le temps pour que le dialogue devienne possible.

2/ L'intérêt d'une démarche de dialogue

Un constat fort : il ne suffit pas de réunir des personnes dans une même salle et de distribuer la parole pour qu'un réel dialogue s'instaure. Et s'il n'y a pas écoute, chaque partie en présence risque fort de ressortir encore plus convaincue de la justesse de son positionnement, sans entrer dans le mode de raisonnement de ses interlocuteurs.

Le travail est donc à faire tant au sein de la profession agricole que dans les lieux d'échanges ou de confrontation.

3/ Des démarches à initier

Les lieux de discussion entre agriculteurs et acteurs des territoires sont aujourd'hui nombreux : élaboration de SCOT et de PLU, de SAGE, organisation d'enquêtes publiques à l'occasion de grands travaux, etc. ; mais aussi dans les lieux permanents d'élaboration de projets que peuvent être les conseils de développement, les groupes d'actions LEADER, les pôles de l'économie sociale et solidaire, etc.

Dans d'autres endroits, ce sont des groupes d'acteurs qui organisent directement et sans objectifs opérationnels des lieux de débats : à l'occasion d'une manifestation festive, pour faire connaître une profession (souvent agricole), à l'occasion d'une opération de solidarité avec un pays en voie de développement...

Souvent la première difficulté, c'est d'avoir une réelle pluralité dans le public : dépasser les cercles d'initiés. Pour cela, rien ne remplace les contacts interpersonnels pour inviter, inciter à participer.

Ensuite, il y a un enjeu fort à ne pas rater ces occasions d'ouverture, en respectant un minimum d'éléments de méthode, y compris en prévoyant plusieurs étapes dans les déroulés des opérations, toujours, pour conforter avant d'aller à la confrontation.

4/ Qui peut organiser ?

Rares sont les situations où l'on fait confiance a priori. S'agissant de l'avenir de l'agriculture, même les élus n'apparaissent plus comme impartiaux.

Il peut être intéressant de s'appuyer sur des organisateurs extérieurs aux territoires. C'est le cas de bureaux d'études en charges de démarches de mises en place de SCOT, PLU, SAGE... Ça peut aussi être le fait d'associations non basées localement.

Ça peut être aussi un établissement de formation agricole, au titre de sa mission d'appui au développement agricole et rural local. Certains d'entre eux le font déjà en initiant des réalisations de diagnostics, où des élèves ou étudiants, après une petite formation adaptée (élaboration d'un guide d'entretien et non d'un questionnaire ; apprentissage à l'écoute/reformulation...), vont à la rencontre d'habitants et/ou des responsables locaux, pour enquêter, susciter l'expression libre sur une thématique donnée. S'en suit une phase de restitution publique des éléments collectés, qui généralement attire beaucoup de participation.

Un point de méthode

Une personne acculée ou accusée, s'ouvre difficilement aux perspectives de changements. La difficulté, notamment face aux agriculteurs, c'est de trouver le juste équilibre entre complaisance et remise en cause. L'expérience montre qu'en « petit comité » beaucoup d'agriculteurs reconnaissent les parts d'incohérences dans leurs systèmes et disent aspirer à des changements ; mais replacés en assemblées officielles ou face à des tiers « questionnant », les mêmes reprennent des discours beaucoup plus convenus.

Une attitude d'empathie consiste à comprendre tout en questionnant. Pour cela, il faut conforter avant de provoquer la confrontation. C'est à dire permettre de réelles expressions entre pairs, sans discours de fuite en avant ou en faux semblants. Ça peut se faire par des démarches « d'écoutes actives » ; un animateur professionnel amène les personnes à expliciter par elle-même, dans un « cercle de confiance », les points forts, les faiblesses, mais aussi les progrès déjà réalisés depuis cinq ou sept ans, dans leurs

5/ Former les initiateurs

Il y a une réelle nécessité de sensibiliser les acteurs en situation de responsabilité, notamment aux échelons régionaux et départementaux, aux enjeux de ces approches. La persuasion ne suffit pas pour inciter à pratiquer ce type de démarche. Il faut aussi la faire découvrir par la pratique.

6/ Exemples de démarche type

- 1^{er} schéma : les élus initient le dialogue entre les acteurs d'un territoire, avec une réunion par commune et à un échelon plus large pour engager les suites.

Pour une commune :	
Repérage, prise de contacts pour proposer la démarche	1/2 journée
1 ^{er} rendez-vous : aide à la mise en place, configuration de la réunion, définition des co-invités et des invités, schéma de déroulement...	1j

Invitations par les élus	
Réalisation	½ j
Reprise, compte-rendu	½ j
Total	2,5 journées
A l'échelon intercommunal :	
1^{ère} étape : 3 réunions sur 3 communes	7,5j
Reprises, concertations avec les élus initiateurs	1 j
Configuration de la rencontre à l'échelle intercommunale, éventuellement, choix d'un intervenant extérieur...	1 j
Réalisation de la réunion	½ j
Réflexions, mise en forme des projets de suites...	1 j
Total	11 journées
Total Général	13,5j/territoire

- 2^{ème} schéma :

Des organismes extérieurs aux territoires proposent des méthodes d'animation et de dialogue dans des dispositifs existants ; ce qui est possible soit au moment des réponses aux appels d'offres, soit au cours d'autres démarches quand elles se font hors dispositif de marchés publics. Ce peut être des démarches initiées en parallèle de l'élaboration d'un SCOT, d'un SAGE, ou pour améliorer les échanges au sein d'un GAL Leader, d'un syndicat de bassin versant, etc...

Ce type de démarche relève davantage de sollicitations faites par des acteurs locaux insatisfaits des fonctionnements en cours, et qui perçoivent les améliorations possibles, à partir de choix de méthodes d'animation. Ceci suppose d'identifier avec les demandeurs les conditions dans lesquelles fonctionnent les démarches en cours, et notamment quelles sont les réelles volontés d'ouverture de la part des initiateurs. Il y a des analyses de jeux d'acteurs à effectuer au préalable.

En terme de modélisation et de temps, pour une réponse hors appel d'offre :

Repérage de cinq interventions potentielles par des contacts, de la lecture de journaux...	5 j
Analyses, prises de contacts, recherches d'informations complémentaires	2 j
Configuration des possibilités d'intervention, y compris par la recherche de tiers pour être introduit dans le jeu local ; négociations des possibilités d'intervention	2 j
Réalisation de deux séquences d'animation sur deux actions différentes (sur les cinq identifiées au départ)	2 j
Reprise, bilan, réflexions sur les suites à donner	1 j
Total	12 journées

ANNEXE 3

Mise en œuvre des PASS'BIO et PASS'DURABLE

Exposé des motifs

Malgré un nombre de conversions et installations élevé en 2009 (248 nouvelles exploitations en agriculture biologique), on a constaté en 2010 un ralentissement des conversions et des demandes d'information sur les procédures d'installation en agriculture biologique, qui restent longues et complexes. Les agriculteurs hésitent devant la diminution des soutiens financiers et politiques car ils ont besoin de perspectives fiables sur le devenir de leur exploitation. Certaines structures d'accompagnement proposent des diagnostics et des suivis de conversion, outils très appréciés et efficaces. Cependant, le coût de telles opérations reste élevé pour l'agriculteur, et ce malgré l'appui financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50% max.).

D'autre part, beaucoup d'agriculteurs, avant de s'engager dans le biologique, préfèrent passer par une période de transition qui leur permet déjà de réduire les charges, les consommations d'énergies fossiles, voire les besoins en mécanisation : l'agriculture durable définie par le Réseau Agriculture Durable - RAD est un système d'élevage de ruminants plus économes et autonomes ; les systèmes de production sous signe officiel de qualité sont une autre manière de s'en approcher.

Description

Il s'agit donc d'un dispositif en deux temps, pouvant être mobilisé séparément et relevant pour la Région d'un soutien à l'accompagnement individuel :

- Diagnostic avec simulation technico-économique sur 5 ans pour une installation ou une conversion en agriculture biologique.
- Accompagnement sur 3 ans à raison de 2 jours/an, si l'agriculteur s'engage effectivement dans un système alternatif à l'issue de l'étude de simulation.

Pour la partie simulation, un simple diagnostic de situation ne suffira pas pour être éligible au financement de la Région. L'agriculteur devra, à l'issue de cette simulation, avoir en main :

- un prévisionnel de ses assolements sur cinq ans,
- des éléments sur l'évolution prévisible de son cheptel année par année,
- une analyse économique prévisionnelle au minimum sur les 3 premières années

Il devra également être capable de maîtriser les principaux points de changements techniques occasionnés par son changement de système.

Pour la partie accompagnement individuel, elle portera essentiellement sur des points prédéfinis au moment de la simulation, de nouveaux besoins pouvant toutefois apparaître au cours de la mise en œuvre du changement de système. Il pourra notamment s'agir d'aides pour les bilans fourragers, le réglage des

équipements nouveaux en lien avec le nouveau système (ex : outils de désherbage mécaniques), la gestion des pâturages, les choix de semences, le suivi agronomique visant à limiter les conséquences des diminutions d'intrant...

Principes d'application

- Il concerne les agriculteurs s'engageant dans une installation ou une conversion en agriculture biologique ou durable, sans OGM et respectant le cahier des charges de l'agriculture durable ou d'un signe officiel de qualité.
- Le conseil et l'accompagnement seront réalisés par des opérateurs indépendants de la fourniture de biens, ainsi que de l'achat ou du futur achat des productions aux agriculteurs concernés.
- Les techniciens et organismes réalisateurs des simulations et des accompagnements devront pouvoir faire la preuve de leurs compétences dans le domaine de la bio (PASS BIO) et de l'agriculture durable (PASS DURABLE)
- L'agriculteur doit s'investir financièrement dans son projet (taux de 20% recommandé).
- L'aide sera directement attribuée au maître d'ouvrage (agriculteur) ou au maître d'œuvre qui fera l'étude et pourra ainsi dégager l'agriculteur des formalités administratives. Il est important que l'agriculteur garde la liberté de choix de son prestataire.
- La subvention sera attribuée pour un diagnostic ou/et un suivi
- La partie « accompagnement » des PASS rentrera vraisemblablement dans la règle des minimis et l'agriculteur devra en être informé.

Prise en charge régionale

Convention actuelle de l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec les GAB-CIVAM : subvention max de 50% dans le cadre des opérations territoriales.

La Région Bretagne proposerait une aide dans la limite de 30% (ou 40% pour les jeunes agriculteurs), sur une dépense subventionnable fixée à 5000 € maximum par exploitation, soit un maximum d'aide de 1500 € par exploitation (ou 2000€ pour les JA). Les dispositifs n'étant pas cumulables dans le temps.

Dispositifs	Montant maximum	Prise en charge par la Région	Autofinancement minimum	Autres
PASS BIO volet diagnostic	1 500,00 €	30% 40% pour les JA	20% 0% pour les JA	Doit être demandé avant la demande PAC
PASS BIO volet suivi (3 ans, 2j/an)	3 500,00 €	30% 40% pour les JA	20% 0% pour les JA	
PASS DURABLE volet	1 500,00 €	30% 40% pour les JA	20% 0% pour les JA	Doit être demandé avant la demande

diagnostic		JA		SFEI
PASS DURABLE volet suivi (3 ans, 2j/an)	1 500,00 €	30% 40% pour les JA	20% 0% pour les JA	

Simulation d'imputation budgétaire annuelle pour le Conseil Régional

* Objectif maximal : 1000 nouvelles fermes biologiques sur 4 ans, soit 1000 diagnostics et 1000 suivis
(il s'agit d'une hypothèse haute, sachant que certains ne seront pas JA, d'autres ne s'installeront pas directement en bio, et que tous ne choisiront pas le suivi sur 3 ans)

* Subvention du CRB

Diagnostics : $1500 \times 1000 \times 40\% = 600\,000$ €, soit une moyenne annuelle de 150 000 €

Suivis : $3500 \times 1000 \times 40\% = 1,40$ M€, soit une moyenne annuelle de 350 000 €

* Budget annuel régional total : entre 500 000 € (hypothèse haute) et 225 000 € (hypothèse basse)

Indicateurs

- nombre de PASS'BIO et de PASS'DURABLE (900 contrats MAE signés en 2009)
- nombre de conversions réussies (5 ans après le début de la procédure de conversion, soit trois ans après la labellisation)

ANNEXE 4

Cartographie « Herody » et connaissance du fonctionnement

La méthode Herody comme moyen de compréhension de la capacité d'absorption des sols

La connaissance des sols

Les excédents de nitrates sont désormais reconnus comme une des principales causes de la prolifération des algues vertes.

Nos sols bretons, de par leur géologie et leur âge, sont très différents des sols du bassin parisien. Leur particularité tient dans leur fragilité et leur faible capacité à retenir les éléments qu'on leur apporte. Quand un sol du bassin parisien riche en argile peut assimiler 100m³ d'effluent, nos sols du massif armoricain ne pourront en assimiler que 20m³ à chaque épandage. Adapter les pratiques agricoles au sol breton (fractionnement des épandages,...) permettrait d'éviter des lessivages de matière organique qui résultent de la faible capacité de fixation.

Les agriculteurs biologistes ont depuis longtemps appris à travailler avec des volumes réduits d'engrais naturels. Pour y arriver, ils ont mis au point des méthodes qui évitent au maximum les pertes. Le principe de base de la méthode Herody consiste à connaître cette capacité d'absorption, à adapter les apports en conséquence, et à favoriser les liaisons entre particules du sol et matière organique. C'est la raison pour laquelle beaucoup de ces producteurs ont réalisé des analyses de sol « BRDA Herody ».

Sachant que le sol ne fixe qu'une quantité donnée de fertilisants, l'information qui intéresse les agriculteurs est :

- Comment connaître le volume de fertilisants que mon terrain est capable d'absorber à chaque épandage ?
- Comment favoriser la liaison entre particule du sol et matière organique, pour « optimiser » les capacités d'échanges entre le sol et la plante, notamment par des apports de carbonate ?

Les analyses classiques ne mesurent que la CEC, qui donne une capacité d'échange entre la particule (limon) et les éléments fertilisants. La mesure de la capacité de fixation revient à mesurer « l'estomac » de la terre, cela nécessite une technologie que seul le BRDA Herody maîtrise actuellement.

Une fois connue cette capacité de fixation, l'agriculteur connaît le volume assimilable par le sol et est ainsi en capacité de gérer au mieux sa fertilisation.

Coté prescripteurs, avec les résultats d'analyses, des préconisations sont possibles en direction des agriculteurs, dans le domaine du volume absorbable à chaque épandage afin d'assurer le maintien des liaisons entre la particule et les matières organiques et ainsi éviter le lessivage.

Une pratique adaptée de chaulage, le carbonate étant dans nos régions lessivé

naturellement, permet de maintenir un fonctionnement optimal du complexe organo-minéral.

L'agriculture majoritairement pratiquée a fortement négligé cet aspect (manque de chaulage). Des pratiques d'épandage dans des volumes souvent supérieurs à ce qui est nécessaire ont accentué une acidification des sols et un lessivage encore plus important des fertilisants épandus.

La connaissance des questions soulevées ici doit permettre à un public de techniciens et d'animateurs d'envisager des améliorations possibles grâce à une approche agronomique mieux adaptée aux sols bretons.

Travaux à réaliser

La démarche consiste à cartographier les sols de la région pour amener les prescripteurs à mieux percevoir la capacité d'absorption des sols Breton.

PARTIE CONNAISSANCE DES SOLS

- Les spécificités des sols Bretons.
- Les bases de la méthode « BRDA Herody ».
- Les pistes d'améliorations du fonctionnement des sols.
- Quelles conséquences en termes de bonnes pratiques agricoles.

PARTIE CARTOGRAPHIQUE

- Travail de référencement bibliographique des cartographies existantes.
- Mise en lien avec la cartographie « Herody » de la région pays de la Loire pour déterminer le nombre de prélèvements nécessaires.
- Réalisation des prélèvements et de l'interprétation des résultats.
- Cartographie numérique des sols bretons sur SIG ARCVIEW.

ANNEXE 5

Cadre de partenariat Région Bretagne - Foncier de Bretagne

relative à la constitution de réserves foncières dans

Préambule

Le phénomène des marées vertes, qui se manifeste depuis environ 40 ans en Bretagne, s'est exprimé avec ampleur au cours de l'été 2009, et a ainsi été l'objet d'une médiatisation importante et d'une forte mobilisation des associations et des citoyens bretons. Par ailleurs, les risques sanitaires liés à la putréfaction d'amas d'ulves échouées sont désormais avérés et reconnus par tous comme préoccupants.

Le 5 février 2010 en Préfecture de Région à Rennes, Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie et M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ont présenté le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Ce plan comprend, outre un volet « curatif » destiné à structurer un schéma régional de ramassage et de traitement des algues vertes, **un volet préventif dont les appels à projets de territoires à très basses fuites d'azote constituent la clé de voûte.**

Les deux sites pilotes de la baie de Saint-Brieuc et de la Grève de Saint-Michel ont transmis leurs réponses au comité de pilotage régional le 30 novembre 2010. Les projets de territoires des 6 autres sites doivent être transmis au comité de pilotage le 31 mai 2011 pour la Baie de Concarneau et le 31 Octobre 2011 pour les baies restantes (Baie de La Fresnaye, Anse de Locquirec, Anse de l'Horn-Guillec, Anse de Guisseny et Baie de Douarnenez).

Les projets des deux sites pilotes intègrent des actions foncières destinées à lever les freins liés à la structure du parcellaire en vue de l'évolution des pratiques et/ou des systèmes agricoles, intégrant notamment une gestion adaptée des zones humides. (ex : augmentation de la surface en herbe, bonnes pratiques de gestion des prairies et du pâturage, optimisation du plan d'épandage, gestion adaptée des zones humides, etc.).

Les stratégies foncières prévues sont spécifiques à chacun des territoires (milieux naturelles, typologie d'exploitations, etc.) mais présentent les similitudes suivantes :

- 1/ des diagnostics en cours pour affiner le choix des outils et le zonage des interventions :
 - à l'échelle territoriale : inventaire des zones humides, atlas parcellaire (éclatement du parcellaire, typologies des cultures, etc.)
 - à l'échelle de l'exploitation : identification des freins à l'évolution des pratiques et des systèmes liés à la structure foncière de l'exploitation
- 2/ la mobilisation de différents outils de réorganisation parcellaire, et notamment l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) et les

échanges amiables et cessions d'immeubles ruraux (ECIR)

3/ la constitution de réserves foncières pour faciliter les réorganisations parcellaires

Le Conseil Régional de Bretagne, qui s'est inscrit en partenaire de l'Etat, dans la mise en œuvre de ce plan, a validé sa stratégie régionale pour accompagner le plan de lutte contre les marées vertes.

Cette stratégie définit quatre grands objectifs, parmi lesquels celui d'accompagner l'aménagement du territoire et la maîtrise du foncier en cohérence avec les objectifs environnementaux.

1. Une convention en cours de rédaction entre l'EPF et la Région

La convention définira les modalités d'intervention de Foncier de Bretagne pour la constitution, le stockage et la rétrocession de réserves foncières dans le cadre des projets de territoires à très basses fuites d'azote, ainsi que les conditions générales de financement.

2. Champ d'intervention

La Région Bretagne confie à Foncier de Bretagne la mission de constituer des réserves foncières et de les rétrocéder dans le but de la mise en œuvre des projets d'exploitations cohérents avec les objectifs collectifs du projet de territoire à très basses fuites d'azote.

Foncier de Bretagne mandatera la SAFER pour procéder aux négociations d'acquisition et à la gestion des biens, réalisées dans le cadre de cette convention.

3. Périmètres d'intervention

La convention porte sur les territoires des bassins versants des huit baies concernées par le plan de lutte contre les algues vertes 2011-2015, dont les périmètres sont définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015, dénommés ci-après « bassins versants algues vertes ».

Un bassin versant « algues vertes » est éligible à la mise en œuvre de la présente convention dès lors que le projet de territoire à très basses fuites d'azote a été validé par le comité de pilotage régional.

4. Processus de réalisation des réserves foncières

Le principe général d'intervention sera de s'appuyer sur les structures de bassin versant (EPTB, EPCI, CLE...) pour le choix des biens à mettre en réserve, ainsi que celui d'attribution des terres détenues par l'EPF au profit des politiques de territoires validées par le Conseil Régional.

4.1. Organisation de la veille foncière

La première étape consistera à organiser une veille foncière sur le périmètre de chaque bassin versant éligible à la présente convention. Cette veille foncière a pour objectif d'identifier le foncier qui pourrait faire l'objet d'une acquisition ou entrer dans le jeu des échanges parcellaires.

4.2. Modalités de décisions

La constitution d'une réserve foncière, la gestion des terres, les échanges parcellaires, le processus de revente des terres seront co-élaborés avec les acteurs locaux et la SAFER. Un cadrage d'intervention souple et réactif est en cours d'écriture.

4. 3. Conditions générales de financement

Foncier de Bretagne va créer une ligne budgétaire spécifique sur ce projet, financée par un emprunt levé par ses soins avec garantie du Conseil régional.

Le Conseil Régional s'engagerait à :

- Couvrir les frais financiers correspondant à l'emprunt
- Couvrir les frais d'actes notariaux, impôts et frais directs pour permettre un prix de revente égal au prix d'achat pour les agriculteurs

Les autres coûts liés à l'intervention de la SAFER (rémunération de la SAFER pour l'acquisition, charges de structures liées au stockage, etc.) seraient pris en charge par Foncier de Bretagne toujours afin de ne pas renchérir le prix des terres.

NB sur l'évaluation des superficies concernées :

Sur les 2 bassins versants pilotes, l'estimation des besoins en réserves agricoles est estimé à 450 hectares. En extrapolant sur l'ensemble des autres baies, on peut estimer le besoin total pour les huit baies à environ **1 600 hectares (200 ha par bassin versant)**, soit environ **8 millions d'euros** en coût d'acquisition pure de terrain (avec un prix d'achat estimé à 5 000 €). Il pourrait y avoir également des biens bâtis qui renchériraient les dépenses. Le budget de 2,5 M € prévu dans le programme stratégique algues vertes du Conseil régional (2011-2015), permettrait de couvrir environ 10 M € d'acquisitions de biens ce qui est cohérent avec l'évaluation ci-dessus.

ANNEXE 6

Agroécologie et développement durable

Marc Dufumier, professeur d'agriculture compa-

Résumé : De façon à répondre aux exigences d'économies d'échelle manifestées par les grandes firmes semencières et agro-industrielles, nombreuses ont été les agricultures ayant connu récemment des évolutions non compatibles avec les exigences du développement durable, tant par la dégradation des agro-écosystèmes qu'elles induisent, que par le primat des logiques de concentration foncière et de sous-emploi qui les sous-tendent. Les systèmes de production inspirés des principes de l'agroécologie peuvent constituer une alternative à ces conceptions agro-industrielles et latifundiaires, tout en permettant de satisfaire les besoins chaque jour plus diversifiés d'une population mondiale sans cesse croissante.

I- Le défi alimentaire

La sécurité alimentaire reste encore une préoccupation essentielle de très nombreuses familles dans le monde. Si ce vocable recouvre la sécurité sanitaire des aliments dans maints pays du Nord, il n'en est pas encore de même dans les pays du Sud où les familles les plus pauvres sont davantage préoccupées par l'acquisition des calories, protéines et lipides alimentaires, qui leur sont nécessaires pour ne pas avoir faim ni souffrir de malnutrition.

Notre planète compte déjà plus de 6,8 milliards d'humains et plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès tous les jours aux 2200 kilocalories dont elles auraient besoin pour ne pas souffrir de sous-alimentation (FAO 2010). Nous serons sans doute un peu plus de 9 milliards d'habitants en 2050 et la souhaitable élévation du niveau de vie des plus pauvres risque d'aller de pair avec une consommation accrue de produits animaux (lait, œufs et viandes) dont la fourniture va exiger une augmentation encore plus rapide des productions de céréales, tubercules, protéagineux et fourrages grossiers². À quoi s'ajoute d'ores et déjà une demande croissante en agrocarburants et en matières premières d'origine agricole de la part des autres secteurs de l'économie (transports, construction, textile, pharmacie, parfums, etc.).

L'agriculture va donc être de plus en plus sollicitée dans les années à venir et il nous faut raisonnablement envisager un doublement de la production végétale mondiale (céréales, protéagineux, oléagineux, canne et betterave à sucre, plantes à fibres, etc.) d'ici 2050 (Siwa Msangi, 2008).

Mais plus que le manque de disponibilités alimentaires à l'échelle mondiale, c'est la pauvreté qui explique en premier lieu pourquoi tant de personnes souffrent encore de la faim ou de la malnutrition dans le monde³. Alors même qu'une part croissante des productions végétales est vendue sur des marchés solvables pour alimenter des animaux ou produire des agrocarburants, les populations les plus pauvres ne parviennent toujours pas à en acheter pour leur alimentation. Celles-ci sont pour les deux tiers des paysans du Sud dont les bas revenus ne leur permettent plus d'acheter suffisamment de nourriture ou de s'équiper correctement pour produire par eux-mêmes de quoi

²Il faut environ entre 3 et 10 calories végétales pour produire une calorie animale

³ On considère que pour nourrir correctement l'ensemble de l'humanité, il faudrait une production annuelle d'environ 200kg de céréales par habitant ou leur équivalent en racines, tubercules, et autres plantes amyloacées. Or la production mondiale est d'ores et déjà de 330 kilogrammes.

manger. Le dernier tiers est constitué de familles qui ont quitté prématurément la campagne, faute d'y être restées compétitives, et qui ont donc rejoint prématurément les bidonvilles des grandes cités sans pouvoir trouver dans celles-ci les emplois espérés.

La pauvreté des campagnes alimente un exode rural de plus en plus massif, alors même que les industries les plus modernes ne procurent que de trop rares emplois. Sauf exceptions, les phénomènes de délinquance et d'insécurité qui résultent de la paupérisation et du chômage dans les villes n'incitent guère les entrepreneurs à y investir des capitaux et y créer des emplois. Nombreux sont alors les paysans qui optent pour migrer vers les dernières forêts primaires du monde et y défricher gratuitement de nouveaux terrains, au risque de mettre en péril des pans entiers de la biodiversité mondiale. Quant aux plus « fortunés » qui parviennent à payer des « passeurs » et tentent tant bien que mal de migrer clandestinement vers le Nord, ils risquent d'être brutalement refoulés et d'être à l'origine de fortes tensions internationales, car la circulation des personnes sur le marché mondial n'est pas aussi "libre" que celle des marchandises ou des capitaux. Comment pourrait-on alors raisonnablement envisager un développement durable qui ne soit pas d'abord fondé sur la liberté des paysans de vivre et travailler dignement dans leurs régions d'origine ?

Le problème est que les paysans du Sud dont l'outillage est encore trop souvent exclusivement manuel ne parviennent que difficilement à résister à la concurrence des grandes exploitations agricoles moto-mécanisées du Nord, de l'Argentine ou du Brésil, dont la productivité du travail est plus de deux cents fois supérieure à la leur (Dufumier M. 1996). La question alimentaire ne sera donc finalement résolue que si les paysanneries du Sud parviennent à sortir de leur pauvreté en augmentant leur propre productivité, de façon à pouvoir produire ou acquérir suffisamment de nourriture, acheter les autres biens de consommation de première nécessité et acquérir les équipements les plus favorables à la mise en oeuvre de systèmes de culture et d'élevage durables dans leurs propres unités de production.

II- Le défi d'une agriculture plus durable

Le défi sera de parvenir au doublement de la production alimentaire végétale et d'assurer des emplois suffisamment rémunérateurs dans les campagnes du Sud, en moins de 4 décennies, tout en reconnaissant le caractère multifonctionnel de l'agriculture à laquelle il est aussi demandé de s'adapter au probable réchauffement climatique, de diminuer autant que possible les émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote), de séquestrer du carbone dans la biomasse et les sols, de bâtir des paysages harmonieux et de respecter le cadre de vie des populations rurales et urbaines environnantes. À quoi s'ajoute aussi l'exigence de ne pas sacrifier à plus ou moins long terme les potentialités productives (la "fertilité") des écosystèmes cultivés et pâturés, au nom de la satisfaction des besoins immédiats. Il conviendra en particulier de bien préserver le taux d'humus dans les sols et d'éviter, autant que faire se peut, leur érosion, leur compaction et leur salinisation. De même faudra-t-il éviter les risques de prolifération intempestive de prédateurs ou agents pathogènes nuisibles aux plantes cultivées et aux troupeaux domestiques. Or on sait que bien des formes d'agricultures pratiquées jusqu'à présent, au Sud comme au Nord, sont dénoncées pour leurs atteintes à l'environnement. De façon à rester compétitifs dans la concurrence mondiale et répondre aux exigences des firmes agro-industrielles, nombreux ont été en effet les agriculteurs qui ont spécialisé et mécanisé exagérément leurs systèmes de culture et d'élevage, de façon à produire massivement un nombre trop limité de produits standards, avec pour effet de fragiliser les agro-écosystèmes et d'occasionner de très nombreuses externalités négatives :

- la déforestation et la perte de biodiversité qui résultent de l'élargissement inconsidéré des surfaces cultivées ou pâturées, aux dépens des écosystèmes *naturels* ;

- l'abaissement des nappes phréatiques du fait du pompage souvent exagéré des eaux de surface et souterraines pour les besoins de l'irrigation, de l'abreuvement des troupeaux et de l'entretien des bâtiments d'élevage⁴ ;
- la propagation involontaire de maladies ou de parasites véhiculés par certaines eaux d'irrigation (bilharziose, paludisme, etc.) ;
- la pollution des aliments, de l'air, des eaux et des sols, par les engrais, les produits phytosanitaires et les hormones de croissance ;
- le recours inconsidéré aux énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) pour le fonctionnement des tracteurs et autres engins motorisés (moissonneuses-batteuses, motopompes, ensileuses, broyeurs divers, etc.) ainsi que pour la fabrication des engrais azotés de synthèse (urée, nitrates d'ammonium, etc.) ;
- les émissions croissantes de gaz à effet de serre : gaz carbonique produit par la combustion des carburants, méthane issu de la rumination de nombreux herbivores, protoxyde d'azote dégagé lors de l'épandage des engrais azotés, etc. ;
- la prolifération d'insectes prédateurs résistants aux pesticides, la multiplication d'herbes adventices dont les cycles de développement sont apparentés à ceux des plantes trop fréquemment cultivées (sans véritable rotation) ;
- l'épuisement des sols en certains oligo-éléments, la salinisation des terrains mal irrigués et insuffisamment drainés ;
- la moindre qualité gustative, nutritionnelle et sanitaire, de certains aliments ;
- etc.

À noter aussi le fait que depuis quelques années déjà, les rendements céréaliers moyens dans le monde n'augmentent plus dans les mêmes proportions et tendent même parfois à baisser (INRA et CIRAD 2009, Griffon M. 2006).

4 A l'échelle mondiale, l'agriculture consommerait actuellement 70 % environ de nos besoins en eau

III- Les errements du passé : spécialisation et économies d'échelle

Depuis un peu plus d'un siècle dans les pays du Nord et une cinquantaine d'années dans les pays du Sud, les spécialistes de "l'amélioration" végétale et animale ont entrepris de ne sélectionner qu'un nombre limité de variétés végétales et de reproducteurs animaux en fonction de critères relativement standards et universels : capacité des plantes de bien intercepter les rayons du soleil pour les besoins de la photosynthèse, résistance à la verse, insensibilité au photopériodisme, homogénéité des gabarits et des compositions chimiques des produits destinés à être travaillés à la chaîne dans les industries agricoles et alimentaires, etc.

Mais de façon à rentabiliser au plus vite les investissements réalisés dans la sélection génétique, il a fallu ensuite bien souvent créer les conditions nécessaires à leur utilisation à grande échelle, dans un maximum de régions, au prix d'une simplification considérable des écosystèmes. Là où la sélection massale contribuait autrefois à sélectionner des variétés et des races appropriées aux divers environnements, il convient désormais d'adapter les agroécosystèmes à un faible nombre de cultivars et de races animales, au risque de les simplifier et de les fragiliser à l'extrême.

Soucieux d'accroître sans cesse le retour sur investissement des capitaux immobilisés au sein de leurs exploitations, les agriculteurs n'ont presque toujours développé qu'un nombre limité de systèmes de culture et d'élevage, de façon à amortir au plus vite leurs équipements et à bénéficier d'un maximum d'économies d'échelle. Ainsi en a-t-il été tout particulièrement dans les latifundiums d'Amérique latine et d'Afrique australe : plantations d'agrumes ou de canne à sucre intégrées à de puissants complexes agro-industriels, immenses bananeraies sous l'emprise de quelques compagnies multinationales, gigantesques *fazendas* ou *haciendas* d'élevage extensif, etc. (Picone C. and Van Tassel D. 2002). Au coeur de la pampa argentine et des anciennes savanes du Goiás et du Mato Grosso (Brésil), les gérants des grandes exploitations dédiées aux seules cultures de maïs et de soja font de plus en plus appel à de puissants engins motorisés et à de multiples intrants manufacturés (engrais de synthèse, herbicides, produits phytosanitaires, etc.), en substitution à la main-d'oeuvre salariée. Le passage répété des tracteurs et engins à disques n'a pas été sans provoquer le tassement des terrains, l'apparition de semelles de labour et l'érosion accélérée des sols trop fréquemment travaillés. La technique du semis direct sur couverture végétale permanente s'est imposée depuis peu, grâce à des épandages de glyphosate et à l'emploi de cultivars transgéniques ; mais s'il est vrai qu'elle assure une bien meilleure protection des sols, cette technique qui évite de labourer trop souvent les terrains n'en resterait pas moins dangereuse pour l'environnement. Les épandages répétés de l'herbicide se traduiraient déjà par l'invasion d'une herbe adventice résistante (le sorgho d'Alep) et une infestation des cultures par la rouille asiatique⁵ (Pengue W.A. 2005).

La spécialisation rapide des systèmes de production agricole est allée très souvent de pair avec une séparation prononcée de l'agriculture et de l'élevage. Moins nombreux sont désormais les agriculteurs qui pratiquent conjointement les deux types d'activités dans leurs exploitations et plus rares sont aussi les régions du monde qui les associent encore étroitement. Ainsi les agriculteurs de Bretagne (France) ont-ils pour la plupart renoncé à cultiver des céréales et des plantes industrielles pour se consacrer surtout à l'élevage intensif de vaches laitières, à celui de poulets "hors sols" et à l'engraissement de porcs en espaces confinés. Fortement consommateurs de soja importé des États-Unis, du Brésil ou d'Argentine, les animaux y sont devenus tellement nombreux et concentrés que se pose désormais la question du devenir des effluents d'élevage. Faute de pailles disponibles en quantités suffisantes, les bovins et les porcins sont élevés directement sur caillebotis, sans aucune litière, et il n'est plus possible pour les éleveurs bretons de produire du fumier par eux-mêmes. Pour moins polluer les nappes phréatiques, dont les taux de nitrates dépassent déjà les normes prescrites au niveau européen, il est désormais nécessaire de financer des infrastructures destinées à épurer les eaux chargées d'effluents. La situation est totalement inverse dans le Bassin parisien où les céréaliculteurs ne pratiquent plus l'élevage, ne cultivent plus guère de

⁵ *Phakopsora pachyrhizi*

légumineuses et ne disposent plus de fumier ni compost. Privés de tout azote organique, ces exploitants sont contraints d'épandre des engrais azotés de synthèse (urée et ammonitrates dont la production est coûteuse en énergie fossile), au risque de contribuer eux aussi à la pollution des nappes souterraines (Tournebize J. et *al.* 2007) et à l'émission de protoxyde d'azote. Privés d'humus, les sols subissent une perte de stabilité structurale et deviennent plus sensibles à l'érosion. Ne conviendrait-il pas alors d'envisager de réassocier l'agriculture et l'élevage dans chacune de ces deux régions avec une la gestion conjointe des cycles du carbone et de l'azote en "circuit court", grâce à un meilleur recyclage des résidus de cultures et des effluents d'élevage ?

Mais force est de reconnaître que les recherches agronomiques menées actuellement au Nord comme au Sud se situent encore trop exclusivement dans le seul paradigme de "l'amélioration" variétale et de l'ingénierie génétique; elles ne sont que très peu inspirées de l'agroécologie et de la biologie intégrative. De même peut-on souligner le peu d'attention portée, dans le champ des sciences sociales, aux recherches destinées à rendre plus intelligibles les conditions dans lesquelles les différentes catégories d'exploitants ont su elles-mêmes procéder à de nombreuses innovations et n'ont pas nécessairement intérêt aujourd'hui à avoir recours aux mêmes techniques agricoles.

IV- L'agroécologie pour un développement durable

Du point de vue strictement technique, force est pourtant de reconnaître qu'il existe d'ores et déjà des systèmes de production agricole capables d'accroître les productions à l'hectare, tant dans les pays du Sud que ceux du Nord, sans coût majeur en énergie fossile ni recours exagéré aux engrais de synthèse et produits phytosanitaires (Altieri A.M. 1986, Dufumier M. 2009) : association de diverses espèces et variétés rustiques dans un même champ de façon à intercepter au mieux l'énergie lumineuse disponible et transformer celle-ci en calories alimentaires par le biais de la photosynthèse, intégration de légumineuses dans les rotations de façon à utiliser l'azote de l'air pour la synthèse des protéines et la fertilisation des sols, implantation ou maintien d'arbres d'ombrage ou de haies vives pour protéger les cultures des grands vents et héberger de nombreux insectes pollinisateurs, association de l'élevage à l'agriculture, utilisation de bois raméaux fragmentés pour l'implantation de mycorhizes, valorisation fourragère des sous-produits de cultures, fertilisation organique des sols grâce aux fumiers et composts, etc.

Ces systèmes de production inspirés des principes de l'agroécologie reposent sur la gestion en circuit court des cycles du carbone, de l'azote et des éléments minéraux : couverture maximale des sols par la biomasse végétale pour les besoins de la photosynthèse, utilisation des résidus de culture pour l'affouragement des animaux, recours aux déjections animales pour la fabrication du fumier et des composts destinés à la fertilisation des sols, remontée biologique des minéraux issus de la désagrégation des roches mères vers les couches arables, régulation des cycles de reproduction des insectes ravageurs, maintien d'une grande biodiversité domestique et spontanée, etc. Ils ne doivent surtout pas être qualifiés d'"extensifs" dans la mesure où ils font souvent un usage intensif des ressources naturelles renouvelables (l'énergie lumineuse, le carbone et l'azote de l'air, les eaux pluviales, etc.) et n'excluent pas l'obtention de rendements élevés à l'hectare. Mais ils font par contre un usage très limité des ressources non renouvelables (énergie fossile, eaux souterraines, mines de phosphate, etc.) et des intrants chimiques (engrais de synthèse, produits phytosanitaires, antibiotiques, etc.).

Ces systèmes exigent par ailleurs un travail plus intense et plus soigné que ceux inspirés de l'actuelle production agro-industrielle et peuvent donc être à l'origine de la création de nombreux emplois, pour peu que les aides accordées aux agriculteurs soient accordées préférentiellement aux paysans qui s'engagent à les mettre en oeuvre, plutôt que de favoriser l'agrandissement inconsidéré d'exploitations surdimensionnées. Ces systèmes intensifs en travail sont particulièrement intéressants lorsque prévalent des situations de chômage chronique, avec un coût d'opportunité de la force de travail proche de zéro pour l'ensemble de la collectivité⁶, quitte à envisager parfois la transformation des produits et sous-produits au sein même des exploitations ou au plus près des fermes, avec une attention particulière aux moyens d'éviter les pertes post-récolte ou post abattage.

La question est alors de savoir en fonction de quels critères devraient être désormais conçues et mises en oeuvre les recherches agronomiques et les interventions en appui à chacune d'entre elles. Les ingénieurs agronomes ne devraient-ils pas prendre davantage en considération les multiples interactions entre processus biochimiques au sein même des agro-écosystèmes ?

Plutôt que de vouloir sans cesse élaborer de prétendues "améliorations" en stations expérimentales, toutes choses égales par ailleurs, ne devraient-ils pas en fait rendre plus intelligible le fonctionnement concret des écosystèmes aménagés par les agriculteurs, et expliquer les effets des diverses techniques pratiquées sur les rendements des cultures et les performances des troupeaux ? Ne leur faudrait-il pas aussi élaborer des modèles prédictifs visant à rendre compte des effets probables des nouvelles

⁶ L'agriculture est l'un des secteurs d'activités où les prix du marché intérieur reflètent le plus mal les coûts d'opportunités des ressources ne pouvant pas faire l'objet de transactions internationales (main-d'oeuvre, terrains, eaux souterraines, etc.).

techniques mises en oeuvre sur le devenir des écosystèmes et la pérennité de leurs potentialités productives ? Pour être plus durable, le développement agricole a surtout besoin de recherches qui soient à la fois plus fondamentales et plus respectueuses des innovations paysannes (IAASTD 2009).

Les ingénieurs agronomes devront donc prendre davantage en considération les conditions socioéconomiques dans lesquelles opèrent les diverses catégories d'agriculteurs, et apprendre à bien repérer leurs intérêts, ainsi que les moyens auxquels ils peuvent effectivement avoir accès. Le défi sera de tout faire désormais pour que les chercheurs spécialisés en génétique, sciences du sol, nutrition animale, défense et protection des cultures, soient aussi capables d'avoir une vision globale et prospective sur les conditions dans lesquelles les divers types d'exploitants agricoles sont exposés à la concurrence sur les marchés internationaux et sur les conséquences de celles-ci en matière de revenus et de devenir des agro-écosystèmes.

Sans doute les recherches menées dans le domaine de l'agroécologie devront-elles donc associer étroitement les recherches fondamentales sur les interactions entre cycles biochimiques au sein des agro-écosystèmes aux innovations et expérimentations menées en "vraie grandeur" au sein même des exploitations agricoles (Warner K.D. 2007). L'important sera de ne plus considérer l'objet de travail des agriculteurs comme étant réduit à seulement un terrain, une plante ou un troupeau pris isolément, mais comme étant à chaque fois un agro-écosystème complexe dont l'aménagement suppose même souvent des collaborations entre les divers agents économiques à l'échelle d'espaces souvent emboîtés : terroirs, finages villageois, bassins versants, "pays", etc.

Ceci étant, ce sont bien souvent les paysans à la tête d'unités de production familiale qui ont le plus intérêt à diversifier et échelonner leurs activités productives tout au long de l'année de façon à gérer au mieux l'emploi de leur propre main-d'oeuvre, en évitant les trop fortes pointes de travail et les périodes de sous-emploi ; et cela va presque toujours de pair avec la mise en place de systèmes associant polyculture et élevages, la mise en oeuvre de rotations de cultures et d'assolements diversifiés, le recyclage des résidus de culture et des effluents animaux au sein de leurs fermes, la fabrication de fumier ou de compost, la fertilisation organique des terrains, etc.

V- Promouvoir des conditions socio-économiques favorables à l'agriculture familiale

L'agriculture familiale est une activité fréquemment enracinée dans un "pays". A l'opposé des gérants des grands domaines, les paysans vivent le plus souvent au coeur de leurs unités de production, connaissent bien les particularités de chacune de leurs parcelles et de chacun de leurs troupeaux, sont directement responsables de leurs actes et s'efforcent en permanence de s'adapter aux conditions changeantes de leur environnement écologique et économique. Ils manifestent généralement une fine connaissance de leurs terroirs, fondée sur une longue accumulation de savoir-faire. Souhaitant transmettre des exploitations en bon état à leurs héritiers, ils veillent à ne pas endommager les potentialités productives de ces dernières.

Le fait que les paysans soient bien souvent capables d'inventer par eux-mêmes des systèmes de production agricole conformes aux exigences du développement durable, ne veut donc pas dire pour autant que leur situation socio-économique soit toujours favorable à cet effet. Les obstacles à l'élévation de la productivité du travail agricole, dans le plus grand respect des potentialités écologiques de l'environnement, ne sont souvent pas tant d'ordre technique que de nature socio-économique ; ils résultent bien plus souvent d'un accès limité aux crédits, de conditions imposées par les entreprises situées en amont ou en aval, de structures agraires injustes, de législations foncières inadéquates et des conditions inégales dans laquelle se manifeste presque toujours la concurrence entre producteurs sur les marchés mondiaux des produits agricoles et alimentaires.

Les conditions économiques et sociales dans lesquelles les agriculteurs exercent leur profession présentent en fait une extrême diversité ; et continuer de prétendre pouvoir mettre au point des techniques standards à destination de paysans dont on ne connaît pas vraiment les contraintes et intérêts spécifiques serait absurde. Aucune technique ne peut être considérée comme “meilleure” dans l’absolu, sans référence aux conditions agroécologiques et socioéconomiques particulières dans lesquelles doivent opérer les diverses catégories d’agriculteurs. Est-on bien sûr, par exemple, que “améliorer” un rendement consiste toujours en son accroissement systématique, à n’importe quel coût ?

On ne peut guère, par exemple, apprécier l’efficacité des systèmes de production agricole sans prendre en considération les aléas qui pèsent sur les rendements et les prix, la dépendance éventuelle à l’égard de commerçants usuriers, la plus ou moins grande sécurité des exploitants sur leurs tenures foncières, etc. L’intérêt des paysans pauvres travaillant dans des conditions de grande précarité consiste en effet rarement en la maximisation de l’espérance mathématique de leurs rendements à l’hectare ou de leurs revenus monétaires par jour de travail ; il leur faut plutôt assurer en permanence un revenu minimum et réduire les risques de très mauvaises récoltes, sans devoir emprunter de l’argent auprès des banques ou des commerçants usuriers, quitte à produire par eux-mêmes une part importante de leur alimentation.

Les paysans les plus pauvres de la planète n’ont pas non plus souvent accès aux moyens de production qui leur permettraient d’associer davantage l’élevage aux productions végétales de façon à recycler au mieux leurs résidus de culture, fabriquer du fumier et assurer pleinement la fumure organique des terrains. De même leur manque-t-il cruellement les équipements nécessaires au maniement et au transport des pailles, fourrages, fumiers et composts (Marcel Mazoyer et *al.* 1997) : râteliers, fourches, charrettes, traction animale, bêtes de somme, etc.

L’urgence serait de leur permettre d’avoir enfin accès à ces animaux et équipements ; mais pour ce faire, il faudrait de toute urgence résoudre la question de l’inégale répartition des ressources (terres agricoles, équipements, capital circulant, etc.) et de l’insuffisance dramatique des revenus paysans.

La mise en œuvre des pratiques inspirées de l’agroécologie suppose aussi que les paysanneries puissent jouir d’une plus grande sécurité foncière, de façon à pouvoir bénéficier des fruits de leurs efforts sur le long terme. Cette sécurité foncière peut être assurée selon des modalités variables, ne passant pas toutes nécessairement par une appropriation privative (souvent le meilleur moyen de priver les paysans pauvres d’un accès à la terre), mais va en tous cas à l’encontre des tendances actuelles au *land grabbing*. Ces dynamiques d’accaparement du foncier sont révélatrices à la fois de la panique de certains États soucieux de garantir leurs approvisionnements agroalimentaires et de la croyance encore maintenue dans la “supériorité” des exploitations latifundiaires. Mais la sécurité des approvisionnements pourrait être le plus souvent bien mieux assurée via la signature de contrats d’achats avec des producteurs agricoles travaillant pour leur compte et raisonnant en termes de coûts d’opportunité de la main-d’œuvre familiale, plutôt que de miser sur l’extension croissante de très grandes entreprises agricoles capitalistes pilotées par des objectifs de maximisation du taux de profit et de minimisation des coûts salariaux.

VI- Conclusion

Dans la plupart des pays du monde, ce sont les exploitations agricoles paysannes qui sont les plus à même d’héberger les systèmes de production inspirés de l’agroécologie, et plus généralement les plus conformes aux exigences du développement durable. Sur le plan écologique, le développement de techniques agricoles qui soient à la fois plus productives et plus respectueuses de l’environnement paraît en effet bien plus aisé dans les exploitations agricoles familiales, moins soumises aux impératifs d’économies d’échelle et de réduction des coûts salariaux.

A l'inverse des exploitants capitalistes qui ne travaillent pas directement dans leurs exploitations mais y injectent du capital en vue de maximiser leur profit et en comparaison à d'autres opportunités de placements, les paysans investissent leur force de travail et leur épargne dans les unités de production, d'une part de façon à pouvoir y mieux vivre de leur propre travail, d'autre part en comparant leurs revenus agricoles à ce qu'il leur serait possible d'obtenir en exerçant éventuellement d'autres activités (coûts d'opportunité). L'agriculture paysanne apparaît donc comme la plus à même de réguler les problèmes d'emplois et d'exode rural : Un exploitant familial ne remplacera jamais prématurément sa main-d'oeuvre familiale par des machines et n'extensifiera pas davantage son système de production tant que cette main-d'oeuvre ne trouvera pas d'opportunités d'emplois plus rémunérateurs en dehors de son exploitation.

En ce sens, l'agroécologie contribue à reconsidérer la notion même de productivité du travail qui, trop souvent envisagée du seul point de vue des intérêts privés sans prise en compte des coûts sociaux, a longtemps légitimé les visions agro-industrielles et latifundières de l'agriculture. Elle va dans le sens d'une toujours plus grande durabilité sociale, en générant dans les campagnes les emplois que les villes ne peuvent plus guère offrir, permettant ainsi une meilleure régulation de l'exode rural. Les enfants ne renoncent en effet bien souvent à reprendre l'exploitation familiale de leurs parents que s'ils ont l'espoir de trouver un travail mieux rémunéré ou moins pénible à l'extérieur et l'existence d'un chômage chronique en ville peut bien sûr les en dissuader.

Envisager l'essor d'une agriculture paysanne mettant en oeuvre des pratiques inspirées de l'agroécologie ne relève donc pas d'un quelconque passéisme mais résulte au contraire de l'impératif d'assurer le plein emploi et la durabilité des systèmes agroalimentaires mondiaux.

La mise en oeuvre de véritables réformes agraires destinées à favoriser l'essor d'une telle agriculture paysanne et durable reste donc bien un impératif majeur dans de nombreux pays.

Références bibliographiques :

Altieri A. M. : *L'agroécologie. Bases scientifiques d'une agriculture alternative*. Editions Debard ; Paris 1986.

INRA et CIRAD : *Agrimonde®. Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable*. Paris 2009.

Dufumier M. : *Agricultures et paysanneries des tiers mondes*. Karthala Paris ; 2004.

Dufumier M. : *Sécurité alimentaire et développement durable. Repenser l'agronomie et les échanges internationaux*, Futuribles n° 352, mai 2009, p. 25-42.

FAO : *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2010.

Griffon M. : *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*. Édition Odile Jacob; 2006.

IAASTD: *Agriculture at a crossroads. International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development. Global Report*. UNDP ; Washington DC ; 2009.

www.agassessment.org/reports/IAASTD/En

Mazoyer M. et Roudart L. : *Histoire des agricultures du monde*, éd. du Seuil, Paris ; 1997.

Pengue W.A.: *Transgenic Crops in Argentina: The Ecological and Social Debt* ; Bulletin of Technology and Society 25. 2005.

Picone C. and Van Tassel D. : "Agriculture and biodiversity loss : Industrial agriculture". *Life on earth: An encyclopaedia of biodiversity, ecology and evolution* ; Niles Eldredge ed. ; Santa Barbara; California; 2002.

Siwa Msangi : *Biofuels, food prices and food security*, Expert meeting on global food security, IFPRI, Rome, février 2008.

Tournebize J., Arlot M-P., Billy C., Birgand F., Gillet J-P. et Dutertre A. : *Quantification et maîtrise des flux de nitrates: de la parcelle drainée au bassin versant*. Ingénieries, Eau, agriculture, territoires. Numéro spécial sur Azote, phosphore et pesticides. Paris ; 2007

Warner K.D.: *Agroecology in action Extending alternative agriculture through social networks*. Massachusetts Institute of Technology (MIT). Cambridge ; Massachusetts ; 2007.